

N° 21

Mars 2009

# Les Monographies de Contribuables Associés



## *Le coût de l'émigration Ces Français qui quittent la France*

*par Jean-Paul Gourévitch, expert international en ressources humaines,  
auteur de la monographie n°14 sur « Le coût réel de l'immigration en France »*



**CONTRIBUABLES  
ASSOCIÉS**

Contre l'oppression fiscale  
la pression des contribuables

# *Le coût de l'émigration*

## *Ces Français qui quittent la France*

### Sommaire

**INTRODUCTION : L'ÉMIGRATION DES FRANÇAIS :  
SUJET TABOU OU MAL BALISÉ ?** ..... p. 4

#### **I. L'ÉMIGRATION DES FRANÇAIS EST UNE RÉALITÉ STATISTIQUE**

I.1 DES MOTS POUR LE DIRE ..... P. 6  
I.2 COMBIEN DE FRANÇAIS SE SONT-ILS INSTALLÉS À L'ÉTRANGER ? ..... P. 8  
I.3 POURQUOI SONT-ILS PARTIS ? ..... P. 12

#### **II. QUI SONT CES ÉMIGRÉS ?**

II.1 LES DONNÉES DISPONIBLES ..... P. 17  
II.2 LA PYRAMIDE DES ÂGES ..... P. 18  
II.3 LE SEXE ET LA SITUATION FAMILIALE ..... P. 18  
II.4 LA NATIONALITÉ ..... P. 19  
II.5 LE NIVEAU D'ÉTUDES ..... P. 20  
II.6 LE CHOIX DE VIE ..... P. 20  
II.7 LE CHOIX DU PAYS ..... P. 21  
II.8 LE TYPE DE SÉJOUR ..... P. 21  
II.9 LA DURÉE DU SÉJOUR ..... P. 22  
II.10 LE STATUT PROFESSIONNEL ..... P. 23  
II.11 LE REVENU ANNUEL ..... P. 24  
II.12 DEGRÉ DE SATISFACTION ET PRÉVISION DE RETOUR ..... P. 24

#### **III. COMMENT CALCULER LE COÛT DE L'ÉMIGRATION ?**

III.1 HISTORIQUE ..... P. 26  
III.2 MÉTHODOLOGIE ..... P. 30

#### **IV. L'ÉMIGRATION NOUS COÛTE 11,1 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

IV.1 LE COÛT DE LA FORMATION DES ÉMIGRÉS ..... P. 31  
IV.2 LES COÛTS DE STRUCTURE ..... P. 35  
IV.3 LE MANQUE À GAGNER FISCAL ET SOCIAL

A. LE MANQUE À GAGNER FISCAL POUR L'ÉTAT .....	P. 36
B. LE MANQUE À GAGNER FISCAL POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES .....	P. 39
C. LE MANQUE À GAGNER DES COTISATIONS SOCIALES .....	P. 40
IV.4 LA PERTE DE PIB ET LE MANQUE À GAGNER POUR L'ÉTAT .....	P. 42
IV.5 CONCLUSION SUR LES DÉPENSES .....	P. 43

## **V. L'ÉMIGRATION NOUS RAPPORTE 3,3 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

V.1 L'IMPACT DES TRANSFERTS DE FONDS .....	P. 44
V.2 LES RECETTES FISCALES ET SOCIALES DE L'ÉTAT	
A. LES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT .....	P. 45
B. LES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITÉS LOCALES .....	P. 46
C. LES COTISATIONS SOCIALES .....	P. 47
V.3 LES ÉCONOMIES FAITES PAR L'ÉTAT À L'ÉGARD DES ÉMIGRÉS .....	P. 48
V.4 LES RETOURS SUR INVESTISSEMENT GÉNÉRÉS PAR LES ÉMIGRÉS .....	P. 49
V.5 CONCLUSION SUR LES RECETTES .....	P. 50

## **VI. COMMENT RÉDUIRE LE COÛT DE L'ÉMIGRATION ?**

VI.1 LE COÛT DES FLUX D'ÉMIGRATION .....	P. 51
VI.2 LE COÛT DES STOCKS D'ÉMIGRÉS .....	P. 51
VI.3 LES RECETTES FISCALES ET SOCIALES DE L'ÉTAT	
A. LA RÉFORME DE LA TAXATION DU PATRIMOINE .....	P. 52
B. LA RÉFORME DE L'IRPP ET DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS .....	P. 52
C. LA RÉFORME ÉDUCATIVE .....	P. 53
D. UNE POLITIQUE DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT .....	P. 53
E. UNE POLITIQUE D'INCITATION À ENTREPRENDRE ET TRAVAILLER EN FRANCE .....	P. 54
F. UNE POLITIQUE DE PRÉPARATION AU RETOUR ET DE SOUTIEN DES « RENTRANTS » .....	P. 54
G. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IMMIGRATION DE COMPÉTENCES .....	P. 55
H. LA MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES, DE TABLEAUX DE BORD ET D'INDICATEURS DE PERFORMANCES .....	P. 56

## **CONCLUSION: BILAN PROVISOIRE... LE DÉBAT CONTINUE** .....

p. 57

## **ANNEXES**

- 1 NOMBRE D'INSCRITS SUR LE REGISTRE MONDIAL DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
- 2 POPULATION ACTIVE FRANÇAISE PRÉSENTE DANS CERTAINS PAYS ÉTRANGERS
- 3 RÈGLES APPLICABLES AUX EXPATRIÉS EN MATIÈRE D'IRPP

*Il s'agit d'un phénomène géopolitique complexe, dont les conséquences ne sont pas négligeables sur l'économie française.*

## INTRODUCTION

### L'ÉMIGRATION DES FRANÇAIS : SUJET TABOU OU MAL BALISÉ ?

**Tenter une approche de l'émigration des Français et de ses coûts c'est labourer avec ses doigts.** À la différence de l'immigration où la pléthore d'information rend difficile l'établissement d'un cadastre des chiffres, des motivations et des coûts, l'émigration est un sujet peu abordé dans les medias ou traité avec des approximations hasardeuses.

Ainsi on rabâche que 2 millions de personnes soit 3% de la population française vit hors de France sans comparer ce chiffre avec celui des inscrits sur le registre des consulats à l'étranger et sans prendre en compte ceux qui ne le sont pas. On n'indique pas pour quelle raison ils ont quitté leur pays d'origine, si cette émigration est provisoire ou définitive, combien elle coûte ou elle rapporte.

À la différence des pays du tiers-monde dont l'émigration est disséquée parce qu'elle se traduit en flux et en coûts pour les pays d'accueil, celle des pays du Nord ne fait pas l'objet d'une veille permanente. Les titres chocs comme « si vous aimez la France, quittez-la ! », et les articles sur « les 150.000 Français de Londres », « ces riches qui quittent la France », ou « des ryads pour la retraite », qui focalisent sur des situations particulières font oublier qu'il s'agit d'un phénomène géopolitique complexe, dont les conséquences ne sont pas négligeables sur l'économie française.

On peut s'interroger sur la raison pour laquelle les grands think-tank (laboratoires d'idées) français engagés dans les recherches internationales (IRIS, CERI, FRS, IFRI, Centre Thucydide...) n'accordent qu'une place marginale à une diaspora qui joue pourtant un rôle majeur, dans ses votes politiques, ses transferts économiques, son influence sur la présence française dans le monde, son poids au sein de l'économie internationale. À la différence de l'immigration qui reste largement un sujet tabou, le thème de l'émigration ne devrait pas nourrir les phantasmes ou les amalgames. À moins que traiter du coût de l'émigration n'induisse quasi mathématiquement une référence à l'immigration et à son rapport recettes/dépenses.

**Depuis quelques années, diverses enquêtes nous permettent de mieux connaître qui sont ces Français qui s'expatrient, pourquoi ils partent, où ils vont, s'ils ont l'intention de revenir et quand.** Ces informations permettent de tenter une approche du coût de l'émigration des Français qui quittent la France.

La monographie sur *le coût réel de l'immigration*<sup>1</sup> se voulait un état des lieux précis à un moment donné (le début de l'année 2008) qui pourrait être actualisé dans les années suivantes. **Celle sur le coût de l'émigration se présente comme un premier balisage des parcours**, inévitablement lacunaire. L'auteur est conscient des limites de cette approche. Il n'étudie ici, comme il l'avait fait pour l'immigration, que le coût pour l'État et non celui supporté par la collectivité nationale. Les chiffres concernant l'année de référence choisie (2007) n'ayant pas toujours été obtenus, il a fallu faire appel aux années précédentes ou à 2008. Les données recueillies sont parfois contradictoires. Certaines estimations sont hasardeuses. **Néanmoins il considère qu'elle constitue une base de travail et que les zones d'ombre sont autant de pistes pour les chercheurs prêts à se lancer dans cette aventure ardue.**

**On ne trouvera donc pas ici un chiffre magique mais un traitement et une mise en perspective des données disponibles, une méthodologie de calcul et une fourchette de coûts établie en fonction des variables considérées.**

---

1. Contribuables associés n° 14 mars 2008

*On laisse en revanche planer un doute sur la loyauté de ceux qui sont partis à l'étranger au cours des deux derniers siècles comme si la vie en France était si enviable.*

## I. L'ÉMIGRATION DES FRANÇAIS EST UNE RÉALITÉ STATISTIQUE

### I.1. DES MOTS POUR LE DIRE

**Le terme émigration désigne l'action de quitter son pays pour aller s'établir dans un autre.** Ce mot a été employé dans un sens restrictif à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où les « émigrés » étaient les aristocrates qui avaient fui la France pour échapper à la Révolution française. Cet abandon du territoire a chargé ce mot et ses dérivés de connotations volontiers culpabilisantes. On ne reproche pas aux protestants qui ont quitté la France au moment de la révocation de l'édit de Nantes d'être allés chercher une autre patrie où ils pourraient pratiquer en paix leur religion. On laisse en revanche planer un doute sur la loyauté de ceux qui sont partis à l'étranger au cours des deux derniers siècles comme si la vie en France était si enviable qu'il faudrait être ingrat pour abandonner une patrie qui vous a tout donné.

**L'émigration paraît différente de l'expatriation. Un(e) expatrié(e) se définit comme tout Français ou Française établi(e) à l'étranger pour une durée minimum de 12 mois.** Il peut aussi bien avoir un projet d'installation définitive que vouloir retourner dans son pays d'origine. **Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) opère une distinction entre Français expatrié et Français détaché.** Ce dernier terme désigne une personne employée par une entreprise ou une administration publique dont le contrat garantit le maintien de la couverture sociale, et qui est assurée de retrouver un emploi à son retour en France.

Ce mot « expatrié », attesté dès le XIV<sup>e</sup> siècle, laisse entendre que la personne a été obligée de quitter sa patrie. Le dictionnaire Robert cite Roger Martin du Gard « Non, non, poursuit Jacques, l'homme peut s'expatrier mais il ne peut pas se *dépatrier*. » Ce dernier néologisme montre à quel point la racine « patrie » enchâssée dans le terme « expatriation » le charge de significations psychologiques. S'expatrier c'est quitter sa patrie tout en la gardant au chaud de son cœur, en conservant sa nationalité et en escomptant y retourner une fois sa mission achevée. Peut-on en revanche affirmer que l'expatriation des capitaux à l'étranger est une action à laquelle on ne se résoudrait que le cœur brisé? Ou s'agit-il chez des spéculateurs qui ont une carte bancaire à la place du poumon gauche, du regret de voir que les placements en France ne leur suffisent pas pour constituer leur fortune ou assurer leur retraite.

**Entre l'émigré et l'expatrié, il existe ce qu'Yves Gounin<sup>2</sup> baptise « l'expatride » qu'il distingue de l'expatrié.**

Physiquement expatriés, parfois apatrides, les expatriés ont rompu les liens qui les unissaient à un État pour devenir de véritables « citoyens du monde ». L'expatrié ignore la durée de son exil ; il a quitté sa patrie, ne peut ou ne veut y retourner ;

2. *Annuaire Français des Relations Internationales* année 2004 volume 5

il en a parfois perdu la nationalité ; il en a oublié l'usage de la langue qu'il ne transmettra pas à ses enfants ; il s'intéresse peu à sa vie politique et n'y fait que des voyages espacés.

L'expatrié n'est pas non plus un immigré. Il n'embrasse ni la nationalité ni l'identité du pays d'accueil qui n'est qu'une résidence temporaire lui offrant des opportunités professionnelles (un travail bien rémunéré) et/ou juridiques (une nationalité ou un permis de travail renouvelable). Il ne souhaite pas s'assimiler à une communauté nationale ni à un État où il n'est pas né, dont il ne possède pas le passeport et où il n'a pas l'intention de rester. L'expatrié est donc un défi pour l'État qui l'accueille et auquel il apporte son capital et sa force de travail.

Ces trois catégories étant connotées différemment mais renvoyant à la même réalité, nous utiliserons indifféremment pour désigner ceux qui ont quitté la France et résident à l'étranger « émigré » et « expatrié ».

**L'expression les Français de l'étranger est employée par les services diplomatiques des ambassades et des consulats.** Elle marque le lien que ces expatriés ont voulu conserver avec la France et le souci d'en faire une communauté. Ces Français de l'étranger se regroupent en associations, ont des représentants au Parlement.

Depuis 1948, il existe un Conseil supérieur des Français à l'étranger (CSFE) élu par les Français à l'étranger tous les six ans et qui constitue depuis 1959 le collège électoral pour l'élection des douze sénateurs qui les représentent. Le CSFE a été remplacé en 2004 par l'AFE, Assemblée des Français de l'étranger, qui pourrait prochainement élire aussi des députés.

Le vocabulaire français manque aussi d'un mot-valise qui désignerait tous ceux qui, ayant émigré à l'étranger, ont décidé de revenir. **Si l'on parle aujourd'hui de remigration pour désigner les migrations de retour, le terme rémigrés ne fait pas encore partie du langage courant. Rapatriés suggère que la personne n'a pas choisi de revenir mais qu'on l'a fait revenir ou obligée à revenir.** Le terme a des connotations historiques qui renvoient aux prisonniers de guerre, aux malades rapatriés « en urgence » et à la fin de la guerre d'Algérie. **Impatrié qui s'oppose à expatrié désigne juridiquement les travailleurs étrangers que l'entreprise fait venir en France pour un séjour qui n'est pas automatiquement définitif. Aucun nom composé à partir de la racine retour ne correspond à cette situation. Faute de mieux nous les appellerons les rentrants.**

## I.2 COMBIEN DE FRANÇAIS SE SONT-ILS INSTALLÉS À L'ÉTRANGER ?

### • Méthodologie

On différenciera ici les stocks (le nombre d'émigrés actuellement présents dans les pays étrangers) et les flux annuels (le nombre de ceux qui quittent

*Le vocabulaire français manque d'un mot-valise qui désignerait tous ceux qui, ayant émigré à l'étranger, ont décidé de revenir.*

***La Belgique  
accueillerait la  
communauté  
française la  
plus importante,  
188.000  
personnes soit  
130% de plus  
que les chiffres  
du Registre  
mondial des  
Français à  
l'étranger.***

la France pour émigrer et le nombre des rentrants). Les stocks permettent de mesurer l'impact financier global de l'émigration sur l'État et sur l'économie nationale, les flux facilitent l'approche des manques à gagner pour l'État et de la plus-value apportée par les rentrants.

#### • **Le Registre mondial des Français**

En 2004, un Registre des Français établis hors de France a remplacé les listes d'inscription consulaire où les Français de l'étranger étaient encouragés à s'inscrire. Puis il s'est transformé en Registre mondial des Français à l'étranger par transfert des données du précédent et possibilités d'actualisation par un guichet d'administration électronique GAEL opérationnel depuis 2008.

Le nouveau dispositif informatisé (RACINE) plus précis, évite les doublons pour les personnes qui changent de pays, radie au bout de 5 ans ceux qui ne se sont pas manifestés, prend mieux en compte les 18-25 ans et les plus de 60 ans, les étudiants et les chômeurs, catégories jusqu'ici recensées, mais non utilisées pour l'analyse socio-démographique.

Les inscrits sur ces registres étaient au nombre de 1.268.528 en 2005, 1.373.988 en 2006, 1.326.085 en 2007. On trouvera en annexe 1 le décompte des 25 pays (sur 158 recensés) où les émigrés français inscrits sont les plus nombreux avec les deux plus récentes années disponibles. Le classement a peu changé d'une année sur l'autre. Parmi les dix premiers, on ne trouve que deux pays n'appartenant pas à l'Europe occidentale ou à l'Amérique du Nord : Israël et l'Algérie.

#### • **Combien sont-ils ? 2,39 millions**

Le dénombrement de cette population est sous-estimé. Les statistiques locales fournissent des chiffres très différents.

La Belgique accueillerait la communauté française la plus importante, 188.000 personnes soit 130% de plus que les chiffres du Registre mondial. Puis viennent la Suisse (171.000 soit 29% de plus), l'Allemagne (139.000 soit 40% de plus). Pour le Royaume Uni, la fourchette, très large, va de 110.000 à 350.000. D'autres enquêtes concernent le Luxembourg (34.000 contre 23.854 inscrits soit + 42,5%), les États-Unis (300.000 contre 111.875 soit + 168%), le Canada (150.000 contre 63.732 soit + 135%).

Beaucoup d'émigrés ont omis de procéder à leur inscription, notamment dans les pays occidentaux où ils n'ont pas besoin de la protection consulaire.

Cette inscription gratuite mais pas obligatoire place les expatriés sous la protection française avec possibilités de soutien ou de rapatriement en cas de crise. Elle prouve aux autorités françaises qu'on réside à l'étranger (preuve fiscale) et facilite l'accès au vote,

aux prestations sociales, et aux bourses pour l'éducation des enfants. Elle est valable 5 ans. Il suffit de prouver son identité, sa nationalité et d'indiquer sa résidence habituelle dans le pays d'émigration.

Aussi la Direction des Français à l'étranger (DFAE) a-t-elle fait procéder en 2007 à 8 études sur les 6 pays d'Europe les plus concernés (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suisse) ainsi que sur le Canada et les États-Unis, à partir de sources statistiques locales. Il en ressort que la population française établie dans ces 6 pays européens était de 790.000 personnes en 2005 (binationaux compris) contre 525.110 enregistrées sur le registre et atteindrait 992.000 avec les estimations des non-inscrits. En proportion cela signifie que le registre ne comptabilise que 53% des émigrés effectivement présents dans le pays. Le ratio nombre des émigrés présents/nombre des émigrés recensés est de 1,89.

Ce chiffre est proche de celui retenu par le rapport du Sénat sur « l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises ». Le rapport constate qu'au 31/12/95, les expatriés recensés sur le registre étaient 889.803 et le nombre estimé 1.636.103 (ratio de 1,84) et qu'au 31/12/1999 les recensés étaient au nombre d'1.015.026 et la population estimée à 1.882.013 (ratio de 1,85).

#### **Notre calcul**

Ce ratio, arrondi à 1,8 sera donc considéré comme un ordre de grandeur. La population recensée de 1.326.085 en 2007 correspond à une population estimée de 2,39 millions de personnes, soit 3,67% d'une population résidant en France estimée aujourd'hui par l'INSEE à 65 millions de personnes (DOM et TOM inclus). Ce chiffre correspond à l'actualisation des estimations d'organismes officiels comme le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) qui pour la période 2005-2006 se situent entre 2 et 2,2 millions de personnes et pour 2007 à « environ 2,3 millions ».

#### **• L'accélération du processus d'émigration**

Si les immatriculations 2005-2006-2007 indiquent une relative stabilité, sur une plus longue période l'augmentation est indiscutable. Entre 1995 et 1999 l'augmentation de la population est de 14% soit environ 3,5% par an. Entre 1999 et 2007 elle est de 30,6% soit 3,8% par an, et sur 12 ans de 49% soit environ 4% par an.

L'augmentation de 2006 étant forte et s'étant accompagnée d'une baisse en 2007, on a invoqué l'effet de la présidentielle de 2007 qui aurait conduit à une anticipation des inscriptions en 2006 et à un ralentissement corrélatif en 2007.

Pour la présidentielle de 2002, 385.615 Français établis hors de France étaient inscrits pour pouvoir voter au second tour. En fait ils ont été 170 418 (soit 44,22 %) à le faire. Pour celle de 2007, il y avait 822.000 expatriés inscrits dont 346.310 ont voté au 2<sup>e</sup> tour (soit 58% d'abstentions).

*Si les immatriculations 2005-2006-2007 indiquent une relative stabilité, sur une plus longue période l'augmentation est indiscutable.*

*Les flux migratoires vers les principaux pays de l'Europe sont relativement constants.*

On peut y voir l'effet de la campagne d'information civique de novembre 2006, l'action des partis politiques et de leurs candidats, notamment de ceux qui espéraient une alternance, ou l'ouverture des bureaux de vote décentralisés (547 pour le 1<sup>er</sup> tour et 580 pour le second). Cette augmentation a été particulièrement marquée dans la zone Asie-Océanie (17,2% de moyenne et 24,7% pour la Chine), en Europe de l'Est (15,4% de moyenne et 22,7% pour la Russie).

De 2006 à 2007 la régression est de 3,5% Elle touche prioritairement l'Espagne, (-13.000) l'Allemagne (-9.500) l'Algérie, les États-Unis, la Côte d'Ivoire et le Canada. Au contraire Israël (émigration politique), la Chine (émigration entrepreneuriale), le Maroc (émigration retraitée), et la Suisse (émigration fiscale) enregistrent les progressions les plus significatives.

• **Les flux de départ : 233.000 personnes par an**

Les tableaux statistiques de l'OCDE *Perspective des migrations internationales*<sup>3</sup> qui couvrent des cohortes d'entrées et de sorties de 1997 à 2006, en milliers de résidents, nous aident à mesurer cette évolution quand les Français figurent spécifiquement dans les pays enquêtés.

Pays	Entrées 1997	Entrées 2006	Total 10 ans	Moyenne
<b>Allemagne</b>	14,4	12,7	135,3	13,5
<b>Belgique</b>	7	11,6	86,2	8,6
<b>Canada</b>	2,9	4,9	42,8	4,3
<b>Danemark</b>	0,5	0,5 (2005)	3,7 (9 ans)	0,4
<b>Luxembourg</b>	1,7	2,5	20,7	2,1
<b>Pays-Bas</b>	2,1	2	20,1	2
<b>Pologne</b>	0,6 (1998)	0,5	8,1 (9 ans)	0,9
<b>Royaume-Uni</b>	9 (1992)	16,2 (2001)	119,5	12
<b>Suisse</b>	5	7,6	63,4	6,3
<b>Turquie</b>	2,6	3,3	29,1	2,9
<b>TOTAL</b>	<b>45,8</b>	<b>61,8</b>	<b>528,9</b>	<b>53</b>

Les flux d'émigration originaires de France vers ces pays sont relativement constants ou en progression avec des écarts plus importants concernant le Canada, le Royaume-Uni ou la Suisse.

Il manque dans cette statistique des pays où les expatriés sont nombreux comme les États-Unis ou l'Espagne, alors que figurent des pays où l'émigration est marginale (Danemark, Pologne). On procédera donc par extrapolation en ne nous cachant pas des biais générés par cette méthode.

3. SOPEMI 2008. L'OCDE précise que l'estimation de ces flux se faisant à partir des registres de population, des permis de résidence ou de travail ou d'enquêtes spécifiques, comporte de nombreuses lacunes et pose des problèmes méthodologiques : départs non signalés pour le pas perdre ses droits sociaux, prise en compte ou non des migrants temporaires, permis délivrés à l'étranger, nombre limité de pays enquêtés...

### **Notre calcul**

Les pays figurant dans le tableau ci-dessus qui offrent un panel varié représentent 542.272 personnes soit 40,9% des personnes inscrites au registre. Si on rapportait les flux moyens annuels soit 53.000 émigrés à ce chiffre, on obtiendrait un nombre moyen de départs annuels égal à 129.600 ( $53.000 \times 100 / 40,9$ ). Mais ces chiffres obtenus à partir d'extractions du registre de la population recensée sous-estiment probablement dans la même mesure le nombre d'émigrés. Le ratio émigrés présents / expatriés recensés étant de 1,8 cela signifierait que le flux de départ annuel tournerait autour de  $129.600 \times 1,8$  soit 233.000 départs. Ce chiffre se situe entre les estimations du Sénat « autour de 300.000 départs réels » et celui avancé par les autorités ministérielles « environ 200.000 ».

### **• Les flux de retour (168.000) et le solde migratoire (-65.000)**

Si le départ des expatriés a suscité des enquêtes statistiques et de motivation, leur retour reste un objet statistique non identifié (OSNI). La littérature sur cette question (Nancy Adler, Tuomo Peltonen, Rosalie Tung, Jean-Louis Cerdin...), souvent ancienne, s'intéresse aux problèmes psychologiques, juridiques, financiers, et d'emploi des expatriés sans prendre en compte les flux annuels.

### **Notre calcul**

Faute d'informations, nous opérerons par soustraction en comparant, l'augmentation des stocks de recensés et les flux d'entrée. La différence correspondra aux flux de retour. *On peut penser que même si les stocks de recensés sont inférieurs aux stocks d'émigrés réellement présents, les pourcentages d'augmentation de ces deux catégories restent valables.*

Entre 1995 et 2007, le stock d'émigrés recensés a augmenté de 436.182. Le stock de présents réels aurait donc progressé de 785.000, soit en moyenne 65.000 par an. Sur la base de ce solde négatif de 65.000, le flux de retour se situerait aux alentours de 168.000 personnes ( $233.000 - 65.000$ ).

### **• Géopolitique de l'émigration : mondialisation et mobilité**

La réalité est évidemment plus complexe. La mondialisation avec son corollaire, le « shopping migratoire », a accentué la mobilité des migrants. L'émigration n'est plus un système binaire où l'on choisit de s'installer définitivement dans le pays d'accueil ou de revenir au pays d'origine mais une étape dans un parcours diversifié qui peut comporter des allers-retours, des circuits, et des stop-over.

Aussi les uns réclament le retour au bercail de ces « brebis égarées » en insistant sur les pertes générées par la « fuite des cerveaux » et en déplorant la fuite des capitaux à l'étranger, conséquence d'une législation

*La mondialisation avec son corollaire, le « shopping migratoire », a accentué la mobilité des migrants.*

*Le fait d'avoir un meilleur ratio rémunération/coût de la vie, les menaces qui pèsent en France sur l'avenir des retraites, le coût des prélèvements obligatoires sont des facteurs incitatifs au grand départ.*

contre-productive pour le budget national. Les autres, insistent sur l'intérêt de l'expatriation de Français compétents, « *entrepreneurs apportant leur pierre au commerce extérieur, étudiants et jeunes professionnels en phase d'enrichissement culturel, francophones qui diffusent l'influence française aux quatre coins de la planète, représentent le relais idéal d'une influence diplomatique déclinante... Ces messagers qui emmènent au-delà des frontières une part de terroir, de culture scientifique, juridique ou artistique et peuvent ensuite ramener un jour à domicile des idées inédites dans l'Hexagone* » (Jacques Secondi<sup>4</sup>).

### **I.3 POURQUOI SONT-ILS PARTIS ?**

Les raisons de l'émigration des Français sont de plusieurs types, que nous avons détaillés ailleurs.<sup>5</sup>

**La plus fréquente (plus de 50%) est l'émigration de main d'œuvre.**

Elle est le fait de Français, souvent assez jeunes, qui ne trouvent pas en France un travail correspondant à leurs compétences et à leurs aspirations et décident d'émigrer dans un pays où ils estiment que le marché de l'emploi est plus flexible, le chômage moins important et la rémunération plus attractive.

On trouve aussi dans cette catégorie ceux qui, envoyés par leur entreprise ou leur administration, considèrent cette émigration comme essentielle à leur carrière même s'ils envisagent de revenir. Ces Français se rencontrent aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Australie mais aussi dans l'Europe des 27, en Chine, en Inde, au Maghreb, dans les Émirats Arabes. Les motivations financières ne sont pas absentes. Le capital financier et relationnel qu'on doit se constituer avant de partir pour se donner les meilleures chances de réussite est conséquent. L'installation dans un autre pays est coûteuse, quand on part avec ses enfants qu'il faut scolariser et son conjoint qui devra rechercher du travail dans le pays d'accueil. Le fait d'avoir un meilleur ratio rémunération/coût de la vie, les menaces qui pèsent en France sur l'avenir des retraites, le coût des prélèvements obligatoires<sup>6</sup> sont des facteurs incitatifs au grand départ.

**Cette émigration est souvent une émigration de compétence,** ce que la vulgate populaire baptise « fuite des cerveaux » et qu'elle décline parfois en une formule –choc : « La France exporte des bacs + 5, elle importe des bacs-5 »<sup>7</sup>. Cette expression introduit un élément de culpabilisation.

Le cerveau qui fuit se désolidarise pour des intérêts personnels de la communauté nationale qui a contribué à son éducation, à sa formation, sa santé, son logement, son

4. *Le Nouvel Economiste* 5/4/2007

5. Jean-Paul Gourévitch *Les migrations en Europe* Acropole 2007.

6. Ils représentent plus de 44% de la richesse produite en France, contre 36,5% pour la moyenne de l'OCDE et le niveau d'imposition de la tranche supérieure dépasse les 50%.

7. Nous avons au contraire montré dans nos publications précédentes que l'immigration actuelle, aussi bien légale qu'illégale, se traduisait par une élévation du niveau des connaissances des nouveaux arrivants.

insertion dans la société nationale. Il met à la disposition du pays d'accueil le savoir-faire et la plus-value qu'il a engrangée avant son départ, renouvelant ainsi la « trahison des clercs ».

Cette émigration concerne des personnes-ressources hautement qualifiées ou créatrices de richesses : ingénieurs, scientifiques, médecins, chercheurs, universitaires.

Le pouvoir d'attraction des pays anglo-saxons, les impasses du marché de la recherche scientifique en France et l'insuffisance du soutien par les pouvoirs publics de la recherche-développement incitent les jeunes diplômés à s'expatrier. Dès janvier 2004 une lettre du « collectif des chercheurs expatriés » en signalait le caractère inéluctable.

400 000 Européens travaillent actuellement aux États-Unis dans le secteur de la recherche et du développement. D'ici 2010, les États-Unis prévoient de recruter 700 000 chercheurs de plus. La France arrive, en 2000, au deuxième rang derrière l'Allemagne pour la présence de jeunes scientifiques venant d'obtenir leur diplôme et s'expatriant aux États-Unis, avec environ 3000 chercheurs.

Selon l'OCDE, la progression annuelle de l'émigration est de 4,5% chez ces « têtes chercheuses ». Plus la qualification est forte, plus le pouvoir d'attraction de l'étranger est important. Selon une enquête de l'Université Technologique de Compiègne en 2006, sur une promotion de 991 élèves ingénieurs, 122 soit 12,3% ont trouvé leur premier emploi à l'étranger. Mais 25% de diplômés issus de Polytechnique ou de HEC seraient aujourd'hui dans ce cas.

**Différente est l'émigration entrepreneuriale.** Les uns s'expatrient pour réaliser leurs projets de création d'entreprises sans être pénalisés par les lourdeurs administratives françaises, et dans un contexte plus ouvert à l'innovation ; d'autres pour exercer leur activité libérale dans un marché plus favorable et avec moins de charges à supporter. Quant aux chefs d'entreprise, leur émigration est souvent une délocalisation où le patron, son staff, ses cadres et une partie de ses employés choisissent de transférer leurs activités dans un pays où la main d'œuvre est moins chère et les opportunités économiques intéressantes, et s'y installent parfois définitivement.

Ces trois formes d'émigration concernent la population active. On peut en mesurer l'évolution d'une année sur l'autre à travers les tableaux OCDE concernant la population active étrangère française, présente sur le territoire de différents pays, en milliers d'habitants, (Annexe 2)

Au-delà des péripéties qui correspondent parfois aux changements de régime politique en France, l'émigration de main d'œuvre est en progression régulière même si, dans certains pays (Royaume-Uni), elle paraît avoir atteint un pic.

*Plus la qualification est forte, plus le pouvoir d'attraction de l'étranger est important.*

*C'est  
surtout l'ISF  
qui est  
le principal  
accusé.*

**D'autres formes d'émigration concernent une population importante.**

**L'émigration étudiante** qui ne s'applique qu'à des étudiants en cours d'études ou de stage est faible en nombre compte tenu du renom de l'enseignement supérieur français et concerne surtout ceux qui viennent se perfectionner dans une langue, ajouter un plus international à leur cursus ou découvrir un pays dans lequel ils envisagent ultérieurement de s'installer. Le stock d'étudiants français à l'étranger serait d'environ 100.000 soit 4% de la population émigrée. **Elle ne doit donc pas être confondue avec l'émigration de chercheurs ou de post-doctorants** partis après leur thèse pour augmenter leur qualification auprès de laboratoires étrangers qui les paient, valoriser leur curriculum et trouver parfois plus facilement un poste que dans les filières cloisonnées de la recherche universitaire française où les élus sont peu nombreux et, dit-on, parfois recrutés pour des raisons étrangères à leur niveau de qualification. Le stock de ces derniers serait environ 16.000.

**L'émigration fiscale** ne peut être passée sous silence. L'IRPP en est jugé responsable dans la mesure où son taux marginal (CSG et CRDS incluse) est très élevé en compensation du fait que la moitié des foyers fiscaux ne le paient pas et que l'incitation à travailler est faible. Mais c'est surtout l'ISF, qui est le principal accusé. Lionel Jospin avait créé un impôt spécial pour la freiner, « l'exit tax », qui a été jugé attentatoire aux libertés par la Cour de Justice des Communautés Européennes. Les chiffres sont ici contradictoires. Selon l'Observatoire interne de la Direction des Impôts pour les redevables de l'ISF, le nombre annuel d'émigrés fiscaux pour cause d'ISF serait passé de 350 en 1997 à 843 aujourd'hui. L'IFRAP considère qu'ils pourraient être « 5 à 10 fois » supérieurs. Nous y reviendrons dans l'étude des coûts de l'émigration fiscale.

**L'émigration fiscale peut se conjuguer avec une émigration immobilière ou retraitée.** Cette émigration, encore quantitativement peu significative, se développe en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées, des facilités de transport, et de la multiplication des zones à risque sur toute la planète, y compris en France. Cette émigration de riches va chercher son plaisir et investir sur le littoral méditerranéen, côté Europe en Italie, en Croatie, en Espagne ou sur l'Algarve portugais (déjà colonisé par les Anglais et les Néerlandais), mais aussi côté Maghreb au Maroc et en Tunisie. On les trouve également dans la Sunbelt américaine, dans les Antilles et les Caraïbes, sur la Petite Côte sénégalaise... Les pays d'accueil ont compris tout l'intérêt qu'il y a à fidéliser cette clientèle fortunée.

**L'émigration politique** touche essentiellement une population juive à la recherche de ses racines ou qui rejette la cohabitation avec les musulmans. Elle se double d'une émigration prosélyte qui pour des raisons religieuses ou humanitaires vient à la rencontre des populations déchristianisées ou défavorisées. Enfin elle s'étend lentement à une population souvent âgée qui ne reconnaît plus « sa France », accepte mal le métissage actuel et ne trouve d'autre solution que la fuite pour échapper à son mal-vivre.

**L'émigration judiciaire** concerne ceux qui fuient la justice française pour trouver un refuge dans un pays où ils ne risquent pas l'extradition, mais aussi ces quelques 1000 à 2000 « disparus » partis ou envoyés chaque année à l'étranger pour des motifs très divers et qui se fondent définitivement au sein de la population du pays d'accueil.

Traditionnellement la barrière de la langue constituait un obstacle au désir d'émigrer. Aussi les destinations privilégiées étaient-elles le Canada, la Belgique, la Suisse, le Liban, le Maghreb et l'Afrique Noire. Mais outre que près de 300 millions de personnes dans le monde sont capables de s'exprimer en Français ou de le comprendre, et que l'Organisation Internationale de la Francophonie regroupe 56 États membres plus 14 observateurs, l'activisme des diasporas et la généralisation de l'apprentissage des langues étrangères, notamment de l'anglais, langue internationale de référence, minimise les risques de se sentir étranger sur un sol étranger. Selon l'enquête du MAEE, plus de 3 expatriés sur 4 maîtrisent la langue de travail locale.

### **Les émigrations de retour (ou « remigrations »)**

Selon la division des statistiques de l'ONU, les migrants de retour sont « des personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux de longue ou de courte durée et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an. » Une définition restrictive qui fait entrer dans cette catégorie des migrants pendulaires qui font la navette continue entre pays d'origine et pays d'accueil ou des migrants pour lequel le retour n'est qu'une étape avant de repartir vers un autre pays (migrants « secondaires »). Cette approche binaire ignore donc les trajectoires de migrants de plus en plus mobiles. Par ailleurs, l'approche par la nationalité n'est pertinente ni pour les binationaux ni pour les personnes nées à l'étranger et naturalisées, ni pour celles nées étrangères dans le pays d'accueil. Enfin le décompte est difficile car la France ne dispose pas de registres de la population à la différence de certains pays (Allemagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Suède...) qui peuvent exploiter qualitativement et quantitativement les données.

*Plus de 3  
expatriés  
sur 4 maîtrisent  
la langue de  
travail locale.*

***2 migrants  
sur 5 quittent  
le pays d'accueil  
dans les 5  
années suivant  
leur arrivée.***

**On peut toutefois, en regroupant les observations, tirer les conclusions suivantes :**

- Les personnes entrées au titre du regroupement familial, et de la migration sociale s'installent de façon définitive dans le pays d'accueil.
- Les personnes entrées dans le cadre d'un programme de migration sélective (*Green Card* aux États-Unis, carte « compétence et talents » en France, titre de séjour permanent en Australie et Nouvelle Zélande...) s'installent durablement dans le pays d'accueil.
- Les étudiants voués à retourner chez eux après la fin de leur cursus ont acquis dans de nombreux pays la possibilité de changer de statut et de poursuivre leur parcours migratoire.
- Les réfugiés, les migrants fiscaux, les migrants entrepreneuriaux, ne constituent pas une population migrante stable. Leurs décisions dépendent de la situation de leur pays d'origine et des conditions de retour qui leur seraient faites.
- Plus la durée de séjour dans un pays d'accueil augmente, plus la probabilité d'une remigration ou d'une migration secondaire diminue. 2 migrants sur 5 quittent le pays d'accueil dans les 5 années suivant leur arrivée.
- Le taux de remigration des migrants de main d'œuvre dépend de plusieurs facteurs : l'échec de l'insertion professionnelle ou de l'accès aux prestations sociales compensatoires dans le pays d'accueil, les transformations survenues dans le pays d'origine, les possibilités de valorisation du capital acquis à l'étranger, les capacités d'épargne. Il faut y adjoindre des facteurs plus immatériels comme le capital humain engrangé dans le pays d'accueil, l'attachement affectif et la force des liens relationnels qui subsistent avec le pays d'origine.
- Le taux de remigration des migrants européens et notamment de migrants qualifiés est supérieur à la moyenne.

## II. QUI SONT CES ÉMIGRÉS ?

Pour évaluer le coût de l'émigration, il faut faire le portrait de cette population émigrée : son âge, sa situation de famille, son statut professionnel, ses conditions de rémunération, ses intentions de retour... Ce sont ces chiffres, légèrement redressés pour tenir compte du caractère partiel des enquêtes, qui nous serviront de base pour le calcul des coûts.

### II.1 LES DONNÉES DISPONIBLES

Nous avons pointé les insuffisances du Registre mondial des Français qui ne comptabilise que 53% des émigrés présents dans le pays recensé. Pour mieux connaître cette population, on s'appuiera sur deux enquêtes. L'une est faite régulièrement par CEM auprès d'environ 1800 expatriés et une centaine d'étudiants avec le concours de TNS SOFRES et le partenariat d'Europcar à l'occasion du salon Avenir International-Avenir Expat. **Les questionnaires et les résultats se trouvent sur le site [www.mondissimo.com](http://www.mondissimo.com).**

Cette enquête est partielle puisque pour répondre il fallait participer au salon, connaître le site ou avoir entendu les spots de TV5. D'autre part elle est déclarative, c'est à dire qu'elle ne traduit pas le sentiment réel mais celui qu'on veut faire connaître..

**Elle offre un ordre de grandeur intéressant quant à la composition de cette population, aux motivations de départ, à leurs conditions de vie sur place et à leur désir de retour.**

La seconde enquête a été faite en août 2007 par la Direction des Français à l'étranger (DFAE) pour le compte du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sur un échantillon de 2 848 personnes (2 567 expatriés et 281 candidats à l'expatriation) à partir d'un questionnaire placé en ligne sur le site du MAEE et de la Maison des Français de l'étranger. Elle a été relayée auprès des postes diplomatiques et consulaires ainsi que par RFI et la radio Couleur-France, afin d'en renforcer la visibilité.

Cet échantillon qui représente 0,2% de la population française inscrite au Registre mondial manifeste des distorsions importantes avec elle, dans son ratio hommes/femmes, sa répartition géographique, sa proportion de détachés, de jeunes de moins de 40 ans, de binationaux ou de couples avec enfants. Il fallait aussi disposer d'une connexion à Internet pour y répondre.

Cette enquête interroge aussi des candidats à l'expatriation dont on peut comparer les réponses à celle des expatriés.

**Ces deux enquêtes qualitatives permettent de mieux cerner la population émigrée et parfois de compléter ou de rectifier les informations fournies par le registre.**

*Le Registre mondial des Français à l'étranger ne comptabilise que 53% des émigrés présents dans le pays recensé.*

*Les couples mariés, pacsés ou vivant maritalement forment 66% des expatriés et candidats au départ. Ces chiffres reflètent la structure sociologique française.*

## II.2 LA PYRAMIDE DES ÂGES

**Dans l'enquête du MAEE, la population étudiée est majoritairement jeune :** 23% se situent dans la tranche d'âge 25-29 ans, 23,2% ont entre 30 et 34 ans, 15,3% entre 35 et 39 ans. Au total 70% ont moins de 40 ans. Les 40-59 ans représentent 26,6% de l'échantillon, les plus de 60 ans 3,5%. Internet étant un outil de prédilection au sein de la population jeune, celle-ci aurait répondu plus massivement. Dans les enquêtes CEM successives, une tendance à l'élargissement des tranches médianes est perceptible. La dernière (2008) donne 8% de 18-24 ans, 58% de 25-40 ans, 31% de 40-59 ans, 3% de plus de 60 ans.

Ces chiffres sont différents de ceux du Registre mondial où les enfants sont décomptés. La part des moins de 20 ans s'établit à 28,5% (contre 25% pour la population métropolitaine) et celle des 20-59 ans à 57,1% (53,9 % sur le territoire français). Les plus de 60 ans représentent 14,4%.

**Le Registre donne une vision plus fidèle de la répartition par âges qu'on pondérera comme suit**

- moins de 18 ans : 22%
- 18-25 ans : 7%
- 25-40 ans : 45%
- 40-60 ans : 20%
- plus de 60 ans : 6%

## II.3 LE SEXE ET LA SITUATION FAMILIALE

Avec un pourcentage de 51,2 % de femmes, la population française inscrite au registre a le même profil que la population française métropolitaine (51,4%). Les différences homme/femme sont peu perceptibles à la base de la pyramide. Elles se creusent lorsque l'on progresse dans la pyramide des âges : 2,5% de femmes chez les 45-49 ans contre 4,5 chez les hommes; 1,8% de femmes chez les 50-54 ans contre 3% chez les hommes.

Mais dans l'enquête CEM, les deux tiers des personnes ayant répondu sont de sexe masculin. Dans l'enquête du MAEE, la population est aussi majoritairement masculine (57,5%).

**On retiendra une répartition 50/50.**

Dans l'enquête MAEE, les couples mariés, pacsés ou vivant maritalement forment 66% des expatriés et candidats au départ. Ces chiffres reflètent la structure sociologique française. Plus de la moitié des expatriés interrogés (54,5%) n'a pas d'enfants. Dans le cas inverse, huit fois sur dix, les enfants ont accompagné leurs parents. Les couples se sont majoritairement

rement expatriés pour des raisons professionnelles (51,5%). Près de 30% des expatriés sont en mission professionnelle à l'étranger pour le compte d'une entreprise. Deux tiers des conjoints ont un emploi.

20,8% des personnes effectuant un séjour professionnel à la demande de son employeur sont célibataires et un autre cinquième est divorcé ou séparé. Pour cette dernière catégorie, le séjour avec un projet d'intégration est plus important que le séjour de type professionnel (32,9% contre 31,4%). La part des séjours étudiants est naturellement importante chez les célibataires (13,9%).

Les enquêtes CEM montrent une augmentation régulière du nombre de couples (71% en 2008) dont la moitié a au moins un enfant.

**On prendra donc comme base les chiffres suivants :**

**Un tiers de célibataires**

**Deux tiers de couples mariés, pacsés ou vivant maritalement.**

Cette situation est différente de la notion de foyer fiscal. Deux personnes vivant ensemble représentent deux foyers fiscaux différents s'ils ne sont ni mariés, ni pacsés ni en concubinage notoire.

**Les 1.326.000 inscrits sur le registre représentant 530.000 foyers fiscaux, on adoptera donc le ratio suivant :**

**40% de foyers fiscaux comprenant une seule personne**

**60% de foyers fiscaux familiaux.**

## **II.4 LA NATIONALITÉ**

Les recensements dans les différents pays ne sont pas homogènes. Tantôt on demande la nationalité, tantôt le pays de naissance, une notion fixe alors que la nationalité peut changer. De plus, les multinationalités ne sont en général pas prises en compte.

Les chiffres des deux enquêtes précitées ne sont pas comparables. Dans celle du MAEE, 90,7% des expatriés interrogés sont nés en France. 88,3% des sondés ne possèdent que la nationalité française. 11,7% sont binationaux. L'enquête CEM portait sur le lieu de résidence avant le départ. 73% résidaient en France et 13% en Europe.

Mais selon le Registre mondial des Français de l'étranger, 44,7% des expatriés inscrits sont des binationaux. Ce ratio est de 79 % dans le Proche et Moyen-Orient, de 70 % en Afrique du Nord mais seulement de 24 % en Asie-Océanie.

**Compte tenu des écarts manifestés, on neutralisera la variable bi-nationalité.**

*Près de 30%  
des expatriés  
sont en mission  
professionnelle  
à l'étranger  
pour le compte  
d'une entreprise.  
Deux tiers  
des conjoints  
ont un emploi.*

*Les candidats à l'expatriation sont en moyenne plus diplômés que les expatriés ce qui confirme l'accroissement de la fuite des cerveaux.*

## II.5 LE NIVEAU D'ÉTUDES

Seule l'enquête du MAEE a répondu à cette question. 92% des personnes expatriées interrogées se disent titulaires du baccalauréat. La grande majorité aurait suivi un cycle court, (1 ou 2 ans), après l'obtention du diplôme. Seuls 13% des expatriés détiennent un bac + 3 ou plus. Le niveau lycée représente 5% des expatriés et le niveau collège BEP ou d'un CAP 3%. Les candidats à l'expatriation sont en moyenne plus diplômés que les expatriés ce qui confirme l'accroissement de la fuite des cerveaux.

Compte tenu de l'échantillonnage et du mode d'enquête, la population qui a répondu positivement est probablement plus instruite que la moyenne. Le Registre mondial n'apportant pas de précisions sur cette question, on redressera donc légèrement ces chiffres

- Niveau primaire ou hors système scolaire 2%
- Niveau collège : 4%
- Niveau lycée : 6%
- Bac 88% dont
  - > Bac seul : 30%,
  - > Bac + 1 ou 2ans : 45%
  - > Bac + 3ans ou plus : 13%

## II.6 LES CHOIX DE VIE

Dans l'enquête MAEE, les indicateurs « expérience professionnelle » et « enrichissement culturel », notés par plus de huit personnes sur dix, arrivent en tête avec respectivement 46,3% et 40,8% des personnes qui leur ont donné le meilleur score (5/5). Apprendre ou perfectionner une langue ainsi qu'accroître ses revenus sont également des raisons importantes. La « nécessité professionnelle » est secondaire. 37,6% des expatriés interrogés lui attribuent la note la plus faible.

Dans l'enquête CEM, les résultats sont légèrement différents : l'envie de quitter la France augmente régulièrement et arrive presque à égalité avec l'enrichissement culturel (49% et 52%) Progressent aussi les opportunités de carrière qui passent de 39 à 50% et l'accroissement des revenus (30 à 37%) . L'intérêt de la mission est stable (39%). L'apprentissage de la langue régresse à 29%.

L'enquête du MAEE démontre le rôle joué par l'employeur dans la préparation au départ (52,3%). Les recherches préalables des expatriés portent sur les conditions de vie du pays, le logement, la politique et la situation sanitaire. Mais seuls 19,7% se renseignent sur le système éducatif local et 5,3% sur le système de protection sociale. 27,1% ont effectué un voyage

préparatoire avant le « grand départ » notamment pour nouer des contacts sur place, 23,7% déclarent ne pas préparer leur voyage. Tous les expatriés se sont adressés aux services consulaires français, surtout pour l'obtention des papiers d'identité et la participation à l'élection du président de la République. **L'assistance en cas de crise est citée par près d'un expatrié sur deux et l'aide à l'emploi par un sur cinq.**

## II.7 LE CHOIX DU PAYS

L'enquête CEM faite par région traduit une répartition prioritaire vers l'Europe (66%) dont 58,2% dans l'Union européenne. Puis viennent l'Amérique du Sud (14,2%), l'Afrique subsaharienne (7,9%), le Moyen-Orient (7,1%) et l'Amérique du Nord (2,7%). L'Asie et l'Océanie sont marginales.

**Dans l'enquête du MAEE, 32% des expatriés interrogés vivent dans un pays d'Europe occidentale. La zone Asie/Océanie arrive en deuxième position avec 25% des expatriés déclarant y vivre, devant la zone Amérique du Nord (21%).**

Les autres régions obtiennent des scores marginaux : Europe de l'Est (6%), Amérique Centrale et du Sud et Proche et Moyen-Orient (4% chacun), Afrique subsaharienne francophone (3%) et non francophone (3%) et l'Afrique du Nord (2%).

**Le quinté de tête est formé de la Chine (16%), de l'Autriche (12,5%), des États-Unis (11,3%), du Canada et du Royaume-Uni.** Au sein de l'Union européenne, l'Espagne et l'Allemagne sont les destinations les plus représentées avec 2,5% des expatriés résidant dans chaque pays, suivies de la Pologne, de la Belgique et de l'Irlande.

**La seule région qui accuse une baisse relative sur les deux dernières années est l'Afrique francophone** qui revient à l'étiage des années 2000 (un peu plus de 100.000 inscrits). La Côte d'Ivoire (3e poste en volume en 2006) y participe fortement compte tenu de l'insécurité politique. Les pays choisis sont par ordre décroissant d'importance, la Suisse (9,5%), les États-Unis (8,5%) le Royaume-Uni (8,1%), l'Allemagne (7,9%) l'Espagne et la Belgique (6,0%).

**Les différences peuvent s'expliquer par l'immigration fiscale pour la Suisse. En revanche la surreprésentation de l'Autriche dans l'enquête du MAEE reste inexpliquée (activité des services consulaires?) et la focalisation sur la Chine provient vraisemblablement d'une population jeune, établie récemment, familière d'Internet et qui veut rester connectée à la France.**

## II.8 TYPE DE SÉJOUR

Le type de séjour, celui qui est vécu sur place, est différent du choix de vie fait avant le départ. **Dans l'enquête du MAEE, l'expatriation d'un**

*L'enquête CEM faite par région traduit une répartition prioritaire vers l'Europe (66%) dont 58,2% dans l'Union Européenne.*

***59,5% des hommes s'expatrient à la demande de leur employeur ou pour vivre une expérience professionnelle alors que 36% seulement des expatriations des femmes sont de nature professionnelle.***

**Français sur deux est de nature professionnelle (50,1%). Mais près de 30% se sont expatriés avec un projet d'intégration à long terme (17,3%) ou pour des raisons familiales (12,5%).** Suivent le séjour de découverte (9%) et le séjour étudiant (4,9%). Le séjour à but scientifique est minoritaire (3,5%) mais sa part est importante car les chercheurs forment moins de 1% de la population active française. Le séjour de coopération ne représente que 2,8%.

Les écarts entre les sexes sont significatifs. 59,5% des hommes s'expatrient à la demande de leur employeur ou pour vivre une expérience professionnelle alors que 36% seulement des expatriations des femmes sont de nature professionnelle. En revanche le séjour pour raisons familiales représente 18,3% des départs des femmes contre 7,6% chez les hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à partir avec un projet d'intégration (20%) pour découvrir un pays et effectuer un séjour étudiant.

La part du séjour professionnel varie selon l'âge : 41,3% chez les moins de 30 ans, 54,1% chez les 30-49 ans et 49,5% chez les 50 ans et plus chez lesquels on constate que le souhait d'intégrer durablement le pays est le plus marqué (22,1%). Les jeunes sont plus aventureux. Le séjour professionnel à titre individuel est prépondérant avec 26,3% et le séjour de découverte réalise son meilleur score au sein de cette population avec 11,3%.

## **II.9 LA DURÉE DU SÉJOUR**

**Dans les enquêtes CEM, la durée prévue du séjour est de plus de 5 ans pour 53% des salariés, de plus de 10 ans pour 58% des non-salariés.** Moins d'un tiers des salariés a une durée prévue de moins de 3 ans, moins d'un tiers des non-salariés une durée inférieure à 5 ans. La moyenne des retours épisodiques en France est de 2 ou 3 par an.

Pour le MAEE, qui interroge sur la situation actuelle, 35,7% des personnes interrogées résident à l'étranger depuis 1 – 2 ans, 19,1% depuis 3 – 4 ans et 20,3% depuis 5 – 9 ans. Plus l'ancienneté dans le pays est importante et plus les différences entre les sexes s'estompent.

**On considérera donc que :**

- 25% des émigrés sont partis pour un séjour de moins de 3 ans.
- 25% des émigrés sont partis pour un séjour de 3 à 5 ans
- 40% sont partis pour un séjour de 5 à 10 ans
- 10% sont partis pour un séjour de plus de 10 ans

**La durée moyenne du séjour serait donc d'environ 6 ans.**

**Les non-salariés restent deux fois plus longtemps que les salariés.**

## II.10 LE STATUT PROFESSIONNEL

Il y a une grande différence entre les salariés inscrits sur le Registre mondial des Français à l'étranger et ceux enquêtés. Sur le registre, apparaissent près d'une moitié d'inactifs : femmes au foyer, enfants, retraités...

**Au contraire dans l'enquête du MAEE, qui s'adresse plutôt à des actifs, 87,2% des Français expatriés disent travailler dont 80% sont salariés, 10% indépendants et 6% chefs d'entreprise.**

Près d'un salarié sur deux (49%) est employé par une entreprise (ou administration) locale, 26 % par une société française ou l'une de ses filiales et 10 % par l'administration française avec maintien de la couverture de la sécurité sociale française dans trois cinquièmes des cas. Les détachés sont 28,8% alors qu'ils ne sont que 5,5% au sein de la population française inscrite au Registre mondial des Français à l'étranger. 77,1% des expatriés affirment bien maîtriser la langue de travail locale. Ceux qui ne travaillent pas sont pour près de la moitié femmes (ou hommes) au foyer, pour 27% étudiants, pour 15% retraités ; 9% sont au chômage soit environ 1% de la population active expatriée, chiffre très en deçà de la moyenne nationale.

Dans les enquêtes CEM, 73% des enquêtés sont des salariés, 68% des cadres. 45% à 52% sont employés par une entreprise locale, 26 à 29% sont des détachés ou des expatriés à la demande de leur employeur ou de leur administration. Les créateurs d'entreprise et commerçants (7 à 11%), les professions libérales (7 à 8%) et les étudiants (4 à 7%) sont minoritaires.. Les deux tiers des conjoints qui travaillent sont employés dans une autre entreprise étrangère.

**On appliquera donc la péréquation suivante :**

- **Inactifs : 42% dont**
  - > **Retraités 8%**
  - > **Etudiants 4%**
  - > **Femmes (ou hommes) au foyer avec enfants 30 %**
- **Actifs : 58% dont**
  - > **Salariés d'une entreprise locale : 26%**
  - > **Salariés détachés ou employés par l'administration ou une entreprise française : 20%**
  - > **Non salariés, travailleurs indépendants, chefs d'entreprise : 11%**
  - > **Demandeurs d'emploi : 1%**

*La population émigrée comporte 58% d'actifs et 42% d'inactifs.*

*Parmi ceux qui souhaitent s'installer définitivement à l'étranger, un tiers incrimine les « pesanteurs françaises », administratives, sociales ou fiscales.*

## II.11 LE REVENU ANNUEL<sup>8</sup>

Dans l'enquête du MAEE, le revenu annuel des Français de l'étranger se situe pour 31,6% d'entre eux dans la fourchette 30.000 € – 60.000 €. 28% se trouvent dans la fourchette 15.000 – 30.000 € et 23,4% gagnent plus de 60.000 €. Plus les revenus sont importants et plus les disparités homme/femme augmentent. Les hommes sont cinq fois plus nombreux à gagner plus de 60.000 €. En revanche, 8,9% des femmes gagnent moins de 15.000 € contre 5,3% des hommes.

Dans les enquêtes CEM, les chiffres sont plus élevés et progressent d'une année sur l'autre : 24 à 28% de ceux qui travaillent gagnent moins de 30.000 euros, 35 à 41% entre 30.000 et 60.000, 11 à 12% entre 60.000 et 76.000, 21 à 23% plus de 76.000, 3% ne sont pas rémunérés.

**Les estimations étant différentes, on appliquera aux actifs la péréquation suivante :**

- **Aucun gain : 4% (chômeurs, bénévoles...)**
- **Moins de 15.000 euros annuels : 7%**
- **De 15.000 à 30.000 euros annuels : 27%**
- **De 30.000 à 60.000 euros annuels : 36%**
- **Plus de 60.000 euros annuels : 26%**

**Ce qui nous donne, compte tenu des réserves formulées plus haut une moyenne de revenus net de 48.000 euros par an dans un rapport homme-femme de 55.000/30.000.**

## II.12 DEGRÉ DE SATISFACTION ET PRÉVISIONS DE RETOUR

**La satisfaction est manifeste dans les deux enquêtes : 89,5% au MAEE, 95% dans les enquêtes CEM.** Les principaux motifs d'inquiétude sont les crises économiques, les tensions politiques et sociales, le terrorisme et pour 2008 les catastrophes écologiques.

Le MAEE a enquêté sur l'envie de s'installer définitivement à l'étranger, motivation principale pour 10,5% des sondés qui l'assortissent de commentaires.

Un tiers incrimine les « pesanteurs françaises », administratives (lenteur, complexité bureaucratique...), sociales (climat, grève...) ou fiscales. **Ils privilégient « un pays qui va de l'avant », à l'opposé d' « une France où rien ne bouge », et où ils ne voient « pas d'avenir ». Le besoin de « changer d'air » est récurrent tout comme la dénonciation des**

8. En raison de la formulation des questions, par exemple pour CEM « quelle est votre rémunération actuelle, salaires + primes ? », il est malaisé de savoir s'il s'agit de salaire « brut », du « net » ou du « revenu imposable ». L'enquête du MAEE parle de « revenu net annuel » qui peut inclure d'autres sources de rémunérations que les salaires. On considérera que les salariés ont répondu majoritairement à partir de la feuille de paie qui liste les prélèvements à la source et donne le « net », et que les non-salariés dont les cotisations sont prélevées autrement ont davantage indiqué le « brut ». Cette incertitude constitue une des limites de l'étude.

**taxes et impôts « trop lourds ». Pour beaucoup, « travailler en France n'est plus motivant ».**

Suivent les problèmes liés au marché du travail, qu'il s'agisse du chômage («Il n'y a pas de travail en France », « La France manque d'opportunités et de débouchés»), de l'inadéquation entre les études et l'emploi, de la frilosité des employeurs qui « ne font pas confiance aux jeunes diplômés », des rigidités du marché du travail ou de la discrimination à l'embauche.

Viennent enfin la recherche d'une meilleure qualité de vie, d'un équilibre plus harmonieux entre vie privée et vie professionnelle, le désir de découvrir une autre culture et les raisons personnelles, familiales ou sentimentales.

**Les intentions de retour sont une variable significative de l'évaluation des coûts de l'émigration. La comparaison entre les enquêtes CEM 2008-2007-2006 marque une relative stabilité des opinions exprimées.**

Tendances retour	Réponses 2008	Réponses 2007	Réponses 2006
Le plus vite possible	4 %	3 %	3 %
À la fin des études	2 %	2 %	3 %
À la fin du contrat	11 %	12 %	11 %
Dans quelques années	35 %	41 %	36 %
À la retraite	19 %	18 %	19 %
Jamais	29 %	24 %	28 %

*La France manque d'opportunités et de débouchés.*

*Ces départs  
constituent  
pour la France  
une perte non  
négligeable avec  
une moindre  
compétitivité de  
notre industrie  
nationale.*

## III. COMMENT CALCULER LE COÛT DE L'ÉMIGRATION ?

### III.1 HISTORIQUE

Les coûts de l'émigration des pays développés n'ont guère fait l'objet d'études nombreuses. La France ne pas fait exception à la règle. On s'arrêtera sur celles qui tentent d'en expliquer le mécanisme et d'en approcher le montant. La plupart ne concernent que la migration fiscale.

#### **Le rapport Jean-François Poncet**

Ce rapport pour le Sénat en 2000 sur la fuite des cerveaux est sous-titré : « une hémorragie qu'il est essentiel d'arrêter parce qu'elle pénalise gravement un secteur stratégique de l'économie. »

Pour lui, l'ouverture de la jeunesse sur l'étranger, est en apparence un facteur positif. Elle facilite l'installation de nos entreprises sur les marchés tiers en mettant à leur disposition un personnel dynamique et compétent capable de s'adapter à des environnements humains et professionnels variés dans un monde où le rôle des échanges internationaux détermine la croissance économique française. **La France est le 5<sup>e</sup> investisseur international et cinq millions d'emplois dépendent de l'activité exportatrice de nos entreprises.**

**Mais il y voit deux inconvénients :**

- **la perte de compétitivité de l'industrie nationale.** « Même si l'existence d'une diaspora d'ingénieurs ou d'entrepreneurs français installés à l'étranger peut favoriser des transferts de technologie, de savoir-faire et susciter des flux d'exportations, ces départs constituent pour la France une perte non négligeable avec une moindre compétitivité de notre industrie nationale. »

- **le risque de voir ces expatriés ne pas revenir en France travailler pour des entreprises françaises.**

Qu'ils aillent chercher à l'étranger des marchés en expansion, un environnement professionnel plus porteur ou une fiscalité plus accueillante, ces expatriés vont là où ils estiment que leurs talents se développeront le mieux. La France perd ainsi des jeunes entrepreneurs, des chercheurs, des cadres dirigeants, faute de leur proposer un environnement équivalent.

**30 % des diplômés des grandes écoles interrogés<sup>9</sup> pensent s'installer définitivement à l'étranger.** La proportion est plus importante pour les créateurs d'entreprise et les détenteurs de patrimoine. Les secteurs liés aux nouvelles technologies de l'informatique, des télécommunications, des sciences de la vie, ou de la finance, concentrent une population mobile dont l'univers professionnel est par nature international.

9. Enquête de la Chambre de commerce de la région Rhône-Alpes

« Le pourcentage de diplômés sortant de nos écoles d'ingénieurs et de commerce qui créent des entreprises est, en effet, si faible (6 % pour les premiers, 3 % pour les seconds), qu'une hémorragie, même numériquement limitée, aura à moyen terme des conséquences très sérieuses ». Les DOM-TOM, en particulier, se verraient privés de leur élite entrepreneuriale.

**La quasi-totalité des entrepreneurs installés à l'étranger depuis plus de 5 ans, ont implanté à l'étranger leurs services de marketing, de recherche et développement, et leur siège social là où les avantages fiscaux, sociaux, commerciaux, sont les plus grands.** Ils ont adopté des méthodes de travail anglo-saxonnes qu'ils n'envisagent pas de pouvoir transposer en France. S'ils retournent en Europe, après avoir revendu les parts de la société qu'ils ont créée, « ils s'installent souvent, pour des raisons fiscales, à Genève, à Bruxelles ou à Londres ».

**Le coût de cette expatriation n'est pas analysé. Le rapport ne fait que suggérer des mesures fiscales qui le réduiraient :**

- Réformer l'ISF et notamment les règles relatives à l'exonération des biens professionnels et à la limitation du plafonnement
- Favoriser le développement des «*business angels*»
- Étendre le régime des reports d'imposition sur plus-values dès lors que celles-ci sont réinvesties dans les fonds propres des entreprises
- Relever les plafonds d'investissements de la loi Madelin
- Instaurer une transparence fiscale pour les investissements dans des sociétés non cotées
- Doter la France d'un régime de stock-options.

Ce rapport a généré une mission d'études et un nouveau rapport en 2001 (Badre-Ferrand) de la même facture.

### **Les études de la Direction Générale des Impôts**

Selon la DGI, les destinations les plus prisées des redevables à l'ISF qui quittent la France sont la Belgique pour 18% d'entre eux détenant un patrimoine moyen imposable de 3,6 millions d'euros, dont 83% de valeurs mobilières ; puis la Suisse pour 16% dotés d'un patrimoine moyen imposable de 9 millions, dont 91% de valeurs mobilières ; enfin viennent les États-Unis et le Royaume-Uni (12% chacun) pour un patrimoine moyen imposable de 2,5 millions, investi à 70% en valeurs mobilières.

### **Le rapport Marini**

En 2004, le rapport sénatorial Marini étudie l'impact de l'ISF sur la délocalisation des contribuables. Il conteste les chiffres de la DGI sur le

*Le pourcentage de diplômés sortant de nos écoles d'ingénieurs et de commerce qui créent des entreprises est si faible qu'une hémorragie, même numériquement limitée, aura à moyen terme des conséquences très sérieuses.*

*Les campagnes médiatiques sur l'expatriation fiscale épinglent les vedettes du show-business, du sport et les majors de l'économie qui se sont exilés dans des pays fiscalement plus accueillants.*

nombre des expatriés pour cause d'ISF et sur le montant moyen de leur patrimoine. Au total, les expatriés fiscaux auraient investi à l'étranger, depuis six ans, environ 83,3 milliards d'euros d'où une perte pour l'État à laquelle il faut ajouter « les impôts fonciers et les droits de succession partis en fumée, ainsi que la TVA non-perçue sur les biens consommés par ces riches expatriés » sans compter « la perte de compétitivité de nos entreprises. »

**Les campagnes médiatiques sur l'expatriation fiscale : *Challenge* (janvier 2005) *Le Figaro* (22/02/2005), *Le Point* (1/9/2005) l'émission *Capital* (janvier 2006 )**

Elles épinglent les vedettes du show-business, du sport et les majors de l'économie qui se sont exilés dans des pays fiscalement plus accueillants.

**La Belgique est le premier choix des expatriés fiscaux<sup>10</sup>. Il n'y a ni impôt sur les plus-values, ni impôt sur la fortune, et les donations et les revenus du capital sont faiblement taxés<sup>11</sup>. Le coût encore abordable de l'immobilier et la proximité géographique sont également des incitations.**

On y rencontre parmi d'autres le commissaire-priseur Jacques Tajan, Philippe Jaffré, ancien PDG d'Elf, Bernard Darty, les familles Mulliez (Auchan-Décathlon), les héritiers Taittinger ou Halley (Carrefour), Henri Leconte, José Garcia, Daniel Auteuil, Éric-Emmanuel Schmitt et Emmanuelle Béart, « ardent défenseur des sans-papiers de France. »

**En Suisse, l'expatriation fiscale est légale.** S'ils sont domiciliés dans le pays, les expatriés bénéficient d'un forfait fiscal de 5 ans qui permet aux riches étrangers n'exerçant aucune activité lucrative de négociier avant leur arrivée le montant total de l'impôt à acquitter. Celui-ci est calculé sur les dépenses locales, notamment la valeur de l'habitation, et non sur le niveau réel de revenu ou de fortune. Les cantons s'y font concurrence pour attirer les nantis.

S'y sont réfugiées deux des personnalités préférées des Français Yannick Noah (qui affirme payer ses impôts en France) et Charles Aznavour, mais aussi de nombreuses vedettes du sport, du show-business ou de la finance : Patricia Kaas, Corinne Bouygues, Jean-Claude Killy, Alain Prost, Amélie Mauresmo, Gérard Wertheimer (Chanel), Robert-Louis Dreyfus, Daniel Hechter, les familles Mimran et Peugeot. Mais si l'exilé acquiert la nationalité suisse (Alain Delon et Marie Laforêt) ou y travaille (Arnaud Boetsch) il perd le bénéfice du forfait.

10. Selon le texte du projet de loi de suppression de l'Impôt sur la fortune au Luxembourg (novembre 2005), 63.000 Français près de la moitié des expatriés, vivraient en Belgique pour des raisons fiscales.

11. Cette analyse est confirmée par l'IFRAP. Un chef d'entreprise dont le patrimoine ou l'outil de travail est inférieur au seuil de taxation de l'ISF a intérêt à s'expatrier en Belgique, puis à céder son entreprise en économisant 27% d'impôt sur la plus value, avant de s'y installer définitivement à l'abri de tout impôt sur la fortune. Dans son supplément « Belgique » du 22/06/2005, le journal *Le Nouvel Economiste* note aussi le double intérêt de la délocalisation fiscale individuelle et de celle du siège social de leurs entreprises.

**Au Royaume-Uni, le taux d'imposition est plafonné à 40%**, les résidents ne sont imposés que sur les revenus payés acquis ou transférés dans le pays et il n'y a pas d'impôt sur la fortune. Eric Guerlain, l'écrivain Marc Lévy, Philippe Foriel-Destezet (Adecco), Serge Crasnianski physicien nucléaire de formation reconverti dans les photomatons, ont choisi d'y résider malgré le coût de l'immobilier, exorbitant à Londres, la qualité de vie jugée médiocre, et l'insécurité souvent dénoncée.

**On peut encore citer l'Irlande où l'impôt sur les sociétés est plafonné à 12,5% et l'Italie pour son régime attrayant concernant les successions.**

**13 sur 20 des plus grandes fortunes françaises se sont totalement ou partiellement délocalisées à l'étranger.** Ne resteraient en France que les p.d.g. qui bénéficient de l'exonération de l'ISF au titre de l'outil de travail : famille Bernard Arnault, Liliane Bettencourt, Serge Dassault, François Pinault...

Au-delà de cette « pipolisation », *Le Point* note l'apparition d'un « business de l'expatriation » avec des banques étrangères qui attirent les grandes fortunes vers les paradis *off shore* et des banques françaises qui ouvrent des bureaux dans les pays d'accueil, pour conserver leur clientèle délocalisée. Un nouveau métier est né, celui des « *family officers* », qui aident les familles fortunées à gérer au quotidien leur patrimoine : recherche d'une maison, d'une école, d'un avocat spécialisé, aide au transfert de comptes, au placement de l'argent...

**La raison majeure de cette émigration serait l'ISF, cette « machine à exiler »** - depuis qu'en 1996, le gouvernement Juppé a supprimé le mécanisme de plafonnement - qui coûte plus qu'il ne rapporte selon de nombreux économistes, et qui a été abandonné dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. **Mais l'imposition lourde des tranches les plus hautes du revenu et l'impôt sur les sociétés sont aussi pénalisants par rapport à d'autres pays plus attractifs.**

### **L'étude de l'Institut Montaigne**

L'Institut Montaigne, un *think tank* (laboratoire d'idées) indépendant, a publié en février 2008 une étude qui chiffre la perte de revenus fiscaux liée aux expatriations à 8 Mds d'euros à partir d'une analyse des effets de l'ISF. La base retenue est une expatriation de capitaux taxables au titre du patrimoine de 130 Mds d'euros entre 1997 et 2006 soit un coût total de 16 Mds d'euros (2Mds par an). Cet argent génère des revenus qui seraient eux-mêmes imposables (plus-values, dividendes...). « Les expatriés fiscaux auraient également payé leur impôt sur le revenu, des charges

***Un nouveau métier est né, celui des « family officers », qui aident les familles fortunées à gérer au quotidien leur patrimoine.***

*L'ISF,  
impôt  
sur la richesse,  
est payé par  
les classes  
moyennes.*

sociales sur leurs salaires, ou encore la TVA sur leur consommation, soit un manque à gagner fiscal total estimé à 6,6 milliards d'euros. »

Enfin l'Institut ajoute un déficit d'investissement local correspondant à 8 Mds d'euros de recettes non recouvrées.

**C'est donc un peu plus de 16 Mds par an perdus par l'État français.**

Comme celui-ci doit équilibrer ses comptes, ce sont les contribuables qui couvrent ce déficit. L'ISF, impôt sur la richesse, est payé par les classes moyennes.

### III.2 MÉTHODOLOGIE

**Traditionnellement les coûts de l'émigration pour le pays d'origine se classent en deux catégories :**

- le gain que constituent pour le pays d'origine les transferts de fonds de ceux qui se sont expatriés et l'économie réalisée par l'État sur les dépenses qu'il n'a plus à consentir pour eux ;
- la perte subie par le pays d'origine pour le départ de ses forces vives dont il a financé un certain nombre de services, notamment à travers les programmes d'éducation et de santé, et le manque à gagner pour l'État de ceux qui ne consommeront plus, et ne paieront ni cotisations sociales ni impôts.

On peut y ajouter, pour les pays en développement, l'aide compensatoire reçue de la part des pays riches où se sont implantés les migrants, mais ce n'est pas le cas de la France.

Outre les coûts directs, il existe des coûts indirects. Ceux qui partent colportent à l'étranger une image du pays d'origine, qui peut générer des investissements ou au contraire les freiner. Leur réseau relationnel peut encourager le tourisme, leur capacité d'innovation peut leur ouvrir des marchés qui auront des retombées sur l'économie du pays d'origine.

**On étudiera donc successivement les dépenses et le manque à gagner pour l'État, les recettes et les bénéfices de l'émigration fiscale et on s'interrogera sur les scénarios qui permettraient une balance des coûts de l'émigration.**

## IV. L'ÉMIGRATION NOUS COÛTE 11,1 MILLIARDS D'EUROS PAR AN

La dépense la plus importante est la perte du capital humain due au départ de ces émigrés dont l'État a payé l'épanouissement physique et intellectuel. C'est en quelque sorte le coût de « la formation d'un cerveau ».

La seconde dépense est le coût des structures installées dans les pays étrangers pour venir en aide à ces émigrés français.

La troisième dépense est le manque à gagner pour l'État généré sur le plan fiscal et social par cette émigration. .

**Ces trois dépenses relèvent exclusivement de l'action de l'État c'est à dire de l'argent des contribuables.**

La quatrième dépense est la perte de PIB générée par le départ de ces émigrés qui est un coût pour la richesse nationale. Pour calculer la part de l'État, on se limitera prudemment aux recettes sur la consommation (TVA et TIPP) que ce PIB supplémentaire aurait générées.

### IV.1 MÉTHODOLOGIE

**Des estimations ont été avancées, parfois « à la louche » et sans détail du calcul des coûts.**

Selon Christian Saint-Etienne, Professeur à l'Université Paris-Dauphine, le coût moyen de la formation d'un ingénieur français (dépenses supportées par les parents et le système éducatif, de la naissance à l'obtention du diplôme) était à la fin du XX<sup>e</sup> siècle de 300.000 euros. Pour l'Université de Buenos-Aires, tout départ définitif du migrant vers un pays « riche » jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de la retraite représente un manque à gagner de 700.000 euros. Le gouvernement algérien fournit un chiffre peu différent : les 40.000 chercheurs algériens partis à l'étranger ont représenté un manque à gagner de 30,8 milliards d'euros ce qui signifie que chacun aurait coûté 770.000 euros. D'autres recherches sur la fuite des cerveaux africains avancent des hypothèses plus faibles, 80.000 euros par départ, et une étude française considère que la formation d'un Bac + 5 ne coûte que 30.000 euros.

**Il y a une confusion entre deux notions :**

> Ce que l'État et la collectivité nationale ont dépensé pour un ressortissant qui en définitive a émigré.

> Ce que l'État et la collectivité nationale auraient pu gagner si cette personne une fois formée était restée au pays.

Nous n'étudierons ici que le coût à la charge de l'État pour les dépenses effectivement engagées, que nous limiterons aux dépenses d'éducation et de formation.

*La dépense la plus importante est la perte du capital humain due au départ de ces émigrés dont l'État a payé l'épanouissement physique et intellectuel.*

*Dans cette dépense intérieure d'éducation, l'État, tous ministères confondus, supporte 76,6% des coûts, les collectivités territoriales 2,5%, les autres administrations dont la CAF 2,3%.*

Le coût d'une formation varie en fonction du niveau d'études du candidat à l'émigration et de la date de son départ. Les chiffres officiels les plus récents (octobre 2007) du ministère de l'Éducation nationale se retrouvent dans le tableau ci-après<sup>13</sup>.

	En 1996-97	En 2006-2007	Moyenne
<b>Coût annuel élève 1<sup>er</sup> degré</b>	4100 €	4990 €	4545 €
<b>Coût annuel élève 2<sup>e</sup> degré</b>	7830 €	8810 €	8320 €
<b>Coût annuel étudiant</b>	8010 €	9370 €	8690 €

Dans cette dépense intérieure d'éducation, l'État, tous ministères confondus, supporte 76,6% des coûts, les collectivités territoriales 2,5% , les autres administrations dont la CAF 2,3%. **Ce qui signifie que le contribuable en finance 81,4%**<sup>14</sup>. La part restante est celle des ménages et des entreprises.

**Si l'on reprend la segmentation par âges déterminée en II.2 (page 18), nous obtenons les chiffres suivants :**

**Le coût unitaire des 22% de moins de 18 ans est le suivant :**

- Elève : 22.000 euros
- Collégien : 58.000 euros
- Lycéen : 86.000 euros

#### **Notre calcul**

Les moins de 18 ans représentent sommairement l'ensemble des scolaires, collégiens, lycéens ; au sein de ce groupe, la part des très jeunes enfants est faible, compte tenu des conditions difficiles de l'expatriation. On appliquera donc la distribution suivante :

- enfants non-scolarisés et personnes hors cursus scolaires : 4%
- écoliers : 6%
- collégiens : 6%
- lycéens : 6%

Pour les émigrés scolarisés, nous poserons comme base qu'ils sont au milieu de leur cycle et que les coûts ajoutés (redoublement) et les coûts retranchés (scolarité à l'étranger où la part de l'État est moins grande) s'équilibrent.

Pour un élève émigré, 4,5 ans de 1<sup>er</sup> degré soit 22455 euros arrondis à 22.000 euros.  
 Pour un collégien émigré, 9 ans de 1<sup>er</sup> degré + 2 ans de second degré, soit 57.545 euros arrondis à 58.000 euros.

Pour un lycéen émigré, 9 ans de 1<sup>er</sup> degré + 4 ans de collège et 1,5 année de lycée soit 86.665 euros arrondis à 86.000 euros.

13. On ne retiendra que le coût global, en laissant de côté les écarts entre maternelle et élémentaire, enseignement général et enseignement professionnel, étudiants à l'Université, dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les IUT et les STS.

14. L'allocation de rentrée scolaire ne sera pas incluse dans les recettes ni les dépenses. Sachant qu'elle n'est versée qu'aux familles dont le revenu ne dépasse pas 22.000 euros pour un enfant à charge, nous considérons qu'elle ne concerne qu'un nombre très faible d'émigrés.

## **Le coût unitaire des 7% de 18 à 25 ans est de 137.000 euros.**

### **Notre calcul**

Les 18-25 ans représentent sommairement l'ensemble des étudiants. Afin de tenir compte de l'impact des jeunes post-doctorants, nous considérerons que 25% ont en moyenne 2 années de supérieur, 25% quatre années et 50% 6 années, ce qui nous donne une moyenne de 4,5 années de supérieur + 9 ans de 1<sup>er</sup> degré + 7 ans de 2<sup>e</sup> degré avec la même équivalence des coûts ajoutés et des coûts retranchés soit 137.305 euros arrondis à 137.000 euros.

## **Le coût unitaire des 71% de plus de 25 ans est le suivant :**

- **Niveau Bac + 3 : 138.000 euros**
- **Niveau Bac + 1 ou 2 : 109.000 euros**
- **Niveau Bac : 96.000 euros**
- **Niveau lycée : 84.000 euros**
- **Niveau collège-CAP-BEP : 55.000 euros**
- **Niveau primaire : 12.000 euros**

### **Notre calcul**

Nous considérons les plus de 25 ans comme ayant terminé leurs études en nous référant à la grille de niveaux d'études déterminée en II.5. (page 20) à savoir :

- Niveau primaire ou hors système scolaire : 2%
- Niveau d'études collège : 4%
- Niveau d'études lycée : 6%
- Niveau Bac : 30%
- Niveau Bac + 1 ou 2 ans : 45%
- Bac + 3ans ou plus 13%

Mais, les études ayant été terminées depuis longtemps pour certains, nous appliquerons les chiffres de 96-97 et non la moyenne entre 96-97 et 2006-2007.

Les bac +3 ou plus seront calculés sur le ratio 9 ans de premier degré + 7 ans de second degré + 5 ans d'études supérieures. Les coûts ajoutés sont légèrement supérieurs aux coûts retranchés, la très grande majorité ayant fait ses études en France et non à l'étranger et une partie ayant redoublé même s'ils ont eu parfois un cycle préélémentaire plus court. On ajoutera donc un bonus de 5% au total ce qui aboutit au chiffre de 138.348 euros arrondis à 138.000 euros.

Nous appliquerons la même procédure à ceux qui ont bac + 1 ou 2 en prenant une moyenne de 1,5 année d'études supérieures ce qui nous donnera 108.911 euros arrondis à 109.000 euros.

Pour ceux qui n'ont que le niveau BAC, sur les mêmes bases le chiffre sera de 96.295 euros arrondi à 96.000 euros.

Pour ceux qui ont le niveau lycée, on considérera qu'ils ont 5,5 années de second degré soit au total un coût de 83.963 euros arrondi à 84.000 euros.

Pour ceux qui ont le niveau collège-CAP-BEP, on retiendra 2 ans de second degré soit un coût de 55.188 euros arrondi à 55.000 euros.

Pour les autres on comptera seulement trois années du premier degré sans bonus soit un coût de 12.300 euros arrondi à 12.000 euros.

*Au final, le coût global de l'expatriation du stock des 2,39 millions de Français résidant à l'étranger est pour la collectivité nationale de plus de 220 milliards d'euros dont plus de 180 à la charge des contribuables.*

On peut donc calculer le coût pour l'État de cette émigration des cerveaux en appliquant le ratio déterminé plus haut de 81,4%, la part du contribuable, à l'ensemble du stock de 2,39 millions d'émigrés ce qui nous donne le tableau ci-dessous.

### Coûts de la formation des Français actuellement à l'étranger

	Nombre	Coût unitaire (en euros)	Coût total (en euros)	Part État (en euros)
<b>Enfants et non scolarisés</b>	95.600	pm	pm	pm
<b>Ecoliers</b>	143.400	22.000	3.154M	2.567M
<b>Collégiens</b>	143.400	58.000	8.317M	6.770M
<b>Lycéens</b>	143.400	86.000	12.332M	10.038M
<b>Etudiants et post-docs</b>	167.300	137.000	22.920M	18.656M
<b>Adultes Bac +5</b>	220.600	138.000	30.442M	24.780M
<b>Adultes Bac+1,5</b>	763.600	109.000	83.232M	67.751M
<b>Adultes Bac</b>	509.000	96.000	48.864M	39.775M
<b>Adultes lycée</b>	101.800	84.000	8.551M	6.961M
<b>Adultes collège</b>	67.900	55.000	3.734M	3.040M
<b>Adultes autres</b>	34.000	12.000	408M	332M
<b>TOTAL</b>	<b>2,39M</b>		<b>221.954M</b>	<b>180.670M</b>

Au final, le coût global de l'expatriation du stock des 2,39 millions de Français résidant à l'étranger est pour la collectivité nationale de plus de 220 milliards d'euros dont plus de 180 à la charge des contribuables.

Deux hypothèses sont ici recevables. Si l'on veut établir **le coût annuel du stock**, il faut le diviser par la durée moyenne du séjour à l'étranger soit environ 6 ans. **Ce qui constitue une charge de 30 milliards annuels d'euros pour l'appareil d'État**

Si on veut établir **le coût annuel du flux d'émigration**<sup>15</sup>, on prendra comme base le solde migratoire soit 65.000 personnes. En posant comme principe que ce flux qui s'en va, a, toutes choses égales, des caractéristiques analogues au stock déjà sur place, les coûts plus élevés des émigrés récents compensant l'ancienneté de formation de

15. Une autre méthode était possible à partir de la distribution par âges et par niveau d'études de ceux qui partaient et de ceux qui revenaient, mais cela multipliait le nombre de variables inconnues et donc les hypothèses aléatoires.

ceux qui sont là-bas, on obtient un total de :  $180,67 \times 0,065 / 2,39 =$   
**4,914 Mds d'euros.**

## IV.2 LES COÛTS DE STRUCTURE

L'État et notamment le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) ont mis en place un important dispositif d'aide aux Français de l'étranger. Ce dispositif a un coût humain et logistique dont une partie concerne l'émigration.

Le MAEE est représenté par 158 ambassades et l'encadrement des Français à l'étranger est assuré par le troisième réseau en densité au monde (après les États-Unis et la Russie) qui comprend 98 postes consulaires, 127 sections consulaires et plus de 500 agences consulaires. Il est complété par 169 missions économiques, 148 instituts culturels, 283 Alliances françaises et 252 établissements scolaires qui scolarisent 240 000 élèves. Cet encadrement est quasi exclusivement pris en charge par le budget du MAEE. Celui-ci est de 4,6 Mds de crédits en 2007 soit 1,57% du budget de l'État et 4,5 en 2008, avec un plafond d'emplois de 16.082 ETP (Équivalents temps plein soit approximativement 50.000 euros) plus 3.280 agents recrutés localement.

Les crédits concernés sont essentiellement ceux de la mission « Action extérieure de l'État ». Ils s'élèvent en 2008 à 2,282 Mds d'euros, en crédits de paiement, contre 2,204 Mds d'euros en 2007, soit une augmentation de 3,54 %. Dans les trois programmes qui composent cette mission, le programme 151 « Français de l'étranger et étrangers en France » qui est passé de 282 M d'euros en 2007 à 310 M d'euros en 2008, recouvre plusieurs postes relevant du coût de l'émigration.

Le sous-programme « offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger » lui est entièrement dédié pour 35M d'euros, qu'il s'agisse de l'aide sociale, de la rénovation de l'informatique consulaire, de la sécurisation des Français. Le second programme par le biais d'une subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) de 67 M d'euros couvre les bourses aux élèves français<sup>16</sup> et la prise en charge des frais de scolarité des lycéens de classes de Terminale promise par le président Sarkozy. Au total ces deux programmes représentent 102 M d'euros sur les 119 M de crédits d'intervention soit 86%. L'application de ce ratio aux frais de personnel prévus dans ce programme (191 M équivalent ETP) aboutirait à une somme de 164 M d'euros. On peut donc dire que **266M d'euros** (102+164) sur ce programme relèvent du coût de l'émigration. Nous n'avons pas trouvé de subvention particulière à des structures concernant l'émigration. L'aide à la Caisse des Français de l'étranger (en nette diminution) fait partie du budget AEFE. La Mission laïque française ne reçoit pas de subventions de l'État. Les Alliances françaises installées à l'étranger doivent équilibrer leur budget avec leurs ressources locales. 100 M d'euros sont dévolus à l'aide aux centres et instituts culturels mais

*L'État et notamment le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) ont mis en place un important dispositif d'aide aux Français de l'étranger.*

16. Ces bourses n'ont en fait été rattachées à ce programme qu'en 2008, année que nous avons choisie pour cette raison. La décision de Nicolas Sarkozy applicable dès septembre 2007 pour 5M d'euros avait obligé le MAEE à jongler avec les programmes

*L'État intervient aussi dans le financement des medias dont l'audience est tournée vers l'étranger.*

leur vocation ne s'exerce pas prioritairement en faveur des expatriés même si ceux-ci les fréquentent. L'État intervient aussi dans le financement des medias dont l'audience est tournée vers l'étranger. Deux programmes y concourent, celui de l'audiovisuel extérieur qui concerne TV5, RFI, CFI, RMC Moyen-Orient et la chaîne marocaine Media 1 pour 159 M d'euros, et celui concernant France 24, la CNN à la Française, qui emploie 300 collaborateurs permanents, pour un montant de 88,5M d'euros. Soit 247,5M d'euros. Nous considérerons que 40% de cette somme relève des coûts de l'émigration soit **99M d'euros**.

**Les coûts de structure imputables à l'émigration sont donc de 365 M d'euros (266+ 99).**

### **IV.3 LE MANQUE À GAGNER SOCIAL ET FISCAL**

#### **A - LE MANQUE À GAGNER FISCAL POUR L'ÉTAT**

##### **• L'impôt sur le revenu soit 660 M d'euros**

La fiscalité de l'IRPP appliquée aux Français de l'étranger est complexe en raison de la variété des statuts, des situations professionnelles et des patrimoines de ces expatriés. On trouvera en annexe 3 les principales règles applicables.

Dans ces conditions, le principal manque à gagner fiscal pour l'État est la **non-imposition des salaires des expatriés travaillant plus de 183 jours par an à l'étranger**.

**La perte subie par l'État concernant l'impôt sur le revenu avoisinerait donc 660 M d'euros.**

#### **Notre calcul**

Le nombre de départs par an ayant été évalué à 233.000, cela représente par péréquation avec les 530.000 foyers fiscaux correspondant aux 1.326.000 inscrits sur le registre (soit un ratio de 40%), un total d'environ 93.000 foyers fiscaux susceptibles d'échapper à l'impôt sur le revenu. Le revenu net moyen d'un expatrié étant de 48.000 euros, deux cas peuvent se présenter.

Les 37.000 foyers fiscaux de célibataires imposés sur une part devraient être redevables, selon le barème de l'impôt 2007, d'une contribution d'environ 8.000 euros, hors déduction des charges et réductions. La perte pour l'État est donc de  $8.000 \times 37.000 = 296M$  d'euros.

Les 56.000 autres foyers dont 54,5 % n'ont pas d'enfants et qui comportent une moitié de mères au foyer ont, compte tenu de la différence de rémunérations hommes/femmes un revenu d'environ 69.000 euros. Sur la base moyenne d'un enfant par foyer soit 2,5 parts, la perte pour l'État serait de  $6500 \times 56.000 = 364M$  d'euros.

La perte totale est donc de  $296 + 364 = 660$  M d'euros.

## • L'ISF soit 1,279 Mds d'euros

Ici nous nageons en plein délire. Les estimations vont de 1 à 100 !

La DGI ne comptabilise que ceux qui le payaient déjà, soit par an 700 expatriés pour cause d'ISF pour un montant de 15,98 Mds d'euros.

Les 18% exilés en Belgique avec un patrimoine moyen de 3,6M millions, généreraient une perte<sup>17</sup> de  $23.160 \times 126 = 2,92$  M d'euros

Les 16% exilés en Suisse avec un patrimoine moyen de 9 M d'euros généreraient une perte de  $98.350 \times 112 = 11,02$  M d'euros

et les 24% exilés aux États-Unis ou au Royaume-Uni avec un patrimoine moyen de 2,5M d'euros une perte de  $12.160 \times 168 = 2,04$  M d'euros

Soit au total 15,98 M d'euros, chiffre aussi recevable pour le Syndicat National Unifié des Impôts puisque M. Marini chiffrait la perte pour 2002 à 11 M d'euros.

Mais la même DGI, revoyant ses chiffres en 2006 affirme à présent que 843 expatriés ont quitté cette année la France emportant avec eux 2,8 Mds d'euros ce qui aurait entraîné une perte de 144 M d'euros. Nous ne comprenons pas cette estimation.

2,8 milliards d'euros divisés par 843, cela fait une moyenne de 3,32 millions par patrimoine délocalisé, donc 20.360 euros d'ISF lesquels multipliés par 843 font un peu plus de 17 millions et non 144 !

Sous la plume des experts de l'Institut Montaigne, ces 144 millions deviennent 2 milliards pour un patrimoine exporté estimé à 130 Mds d'euros que L'IFRAP évalue quant à lui à 200 Mds. Quant à Christian Chavagneux, rédacteur en chef d'*Alternatives Economiques*, il cumule les pertes dues à l'IRPP et celles dues à l'ISF pour conclure que ce sont 10% des recettes fiscales chaque année qui ne sont pas recouvrées, soit environ 27 Mds d'euros.

**La première estimation à faire est celle du nombre annuel d'émigrés fiscaux. Il est d'environ 11.500.**

### Notre calcul

Il s'appuie sur les deux destinations fiscales privilégiées. Chaque année 8.600 personnes prennent le chemin de la Belgique et 6.300 celui de la Suisse. S'il s'agissait d'une émigration de main d'œuvre, la population active présente sur leur territoire devrait augmenter dans des proportions voisines. Or en 10 ans, en Belgique, elle ne s'est accrue que de 26.900 unités et en Suisse de 11.800. comme indiqué en I.3 (page12). On peut conjecturer qu'une partie du solde manquant soit 110.300 personnes (59.100 en Belgique et 51200 en Suisse) relève de l'émigration fiscale. En admettant que certains contribuables partent avec leur famille et qu'il pourrait y avoir des retours, le chiffre de 40.000 émigrés fiscaux soit 4000 par an paraît acceptable.

Comme, selon la DGI, ces flux belges et suisses ne représentent que 34% de ceux qui veulent échapper à l'ISF, le nombre annuel d'émigrés fiscaux, par extrapolation, se situerait autour de 11.500.

*Chaque année  
8.600 personnes  
prennent le  
chemin de la  
Belgique et  
6.300 celui  
de la Suisse.*

17. Tous les calculs sont faits hors réduction et plafonnement.

***La délocalisation fiscale s'est démocratisée. Les stars, les héritiers, les « patrons voyous » ont été rejoints par des retraités, des professions libérales, des responsables de PME.***

## **La perte d'ISF due à ces 11.500 contribuables est de 1,279 Mds d'euros**

### **Notre calcul**

Un patrimoine déclarable de 2,5M d'euros (chiffre retenu par la DGI pour l'expatriation au Royaume-Uni) ne génère qu'une contribution de 12.160 euros (moins de 0,5%). A l'opposé, le tableau des 50 plus grosses fortunes de France va de Gérard Mulliez (21 Mds d'euros), à J.C. Mimran (900M d'euros) et comporte de nombreux noms déjà cités. L'expatriation du seul Alain Wertheimer (10<sup>e</sup> fortune avec 5 Mds d'euros) dépasserait le montant total calculé par la DGI et équivalendrait, selon le barème ISF, à une perte de 90 M d'euros.

Entre 2,5 millions et 21 milliards, le curseur qui s'arrêterait sur le patrimoine moyen des émigrés fiscaux n'est pas facile à installer. La délocalisation fiscale s'est démocratisée. Les stars, les héritiers, les « patrons voyous » ont été rejoints par des retraités, des professions libérales, des responsables de PME. Deux vagues se distinguent particulièrement. D'une part les actionnaires minoritaires de sociétés, non exonérés au titre de l'outil de travail, dont le patrimoine est conséquent mais le revenu faible, et qui sont obligés d'écarter leur capital pour payer leur contribution. D'autre part les chefs d'entreprise proches de la retraite, qui craignent de subir le double impôt plus-value-ISF au moment de la vente de leur bien professionnel, et vont donc s'installer à l'étranger avant la cession de leur outil de travail.

Nous nous tiendrons à un chiffre minimal de 10M par expatrié qui rapporterait néanmoins à l'État, 111.250 euros par contribuable. Soit pour 11.500 contribuables une perte totale due à l'ISF de 1,279Md d'euros pour un investissement parti à l'étranger de 115 Mds d'euros.

### **• L'impôt sur les sociétés soit 286 M d'euros**

#### **Notre calcul**

Cet impôt est comptabilisé dans les recettes de l'État pour 55,40 Mds d'euros (droits de mutation compris) et 46,08 après restitution. 9,7% de la population y est assujettie.

Sur ces bases, en en nous tenant à une estimation proportionnelle des assujettis, les 93.000 foyers fiscaux, qui délocalisent leur société ou la revendent pour en créer une ailleurs représentent une perte de 286M d'euros (46,08 x 0,093/15).

### **• Les droits de succession soit 93 M d'euros**

#### **Notre calcul**

En France, chaque année environ 380.000 successions prononcées (soit 2,4% des familles) donnent lieu à droits pour 144.000 familles qui, avant la loi TEPA, rapportaient à l'État<sup>18</sup> environ 7,3 milliards d'euros. La réforme les a limitées aux patrimoines les plus importants et réduites à environ 2,6 Mds d'euros dus par 50.000 familles soit une moyenne de 52.000 euros par famille. L'application proportionnelle de ce chiffre aux 93.000 foyers fiscaux qui quittent la France dont 80% seraient redevables, compte tenu de leur patrimoine, entraîne un manque à gagner pour l'État de 93 M d'euros. (93000x 0,024 x 0,8 x 52000).

18. Hors frais de notaire dont une partie est aussi encaissée par l'État

- **Les autres impôts soit 34 M d'euros**

#### **Notre calcul**

Sur les 9,6Mds d'autres impôts très divers payés à l'État, le départ des expatriés sera calculé proportionnellement à la moyenne nationale. Il aboutit donc sur une population française totale de 65 millions d'habitants au 1er janvier 2009 à une contribution pour les 233.000 expatriés de 34M d'euros ( $9600 \times 0,233/65$ ).

- **Les recettes perdues en TVA et TIPP soit 830 M d'euros**

#### **Notre calcul**

Si les 233.000 expatriés étaient restés en France, ils auraient consommé des biens et des services qui, par l'intermédiaire de la TVA et de la TIPP, auraient rapporté à l'État. Le ratio entre un salaire de départ net d'un expatrié et le salaire moyen net d'un Français étant de 1,525 (30.000 contre 19.680), la consommation aurait progressé dans une proportion voisine. Soit pour des recettes fiscales de 151,82 Mds d'euros (133,5 Mds TVA + 18,32 Mds TIPP) un manque à gagner pour l'État de  $151,82 \times 0,233 \times 1,525/65 = 830$  M d'euros.

## **B - LE MANQUE À GAGNER FISCAL POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

- **La taxe foncière : aucun manque à gagner**

La taxe sur les propriétés bâties et non bâties d'un rapport total pour les collectivités locales de 18,55 milliards d'euros (17,60+ 0,95) n'est pas touchée puisqu'elle est toujours payée par le propriétaire même si ce n'est pas sur les mêmes bases. Elle ne représente donc aucun véritable manque à gagner pour l'État.

- **La fiscalité indirecte : 64 M d'euros**

#### **Notre calcul**

La fiscalité indirecte (10,65 Mds d'euros) et les taxes d'urbanisme (1,05 Md d'euros) seront traitées comme des taxes sur la consommation. Le manque à gagner pour les collectivités locales s'établit donc à  $11,70 \times 0,233 \times 1,525/65 = 64$  M d'euros.

- **La taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères<sup>19</sup> soit 35 M d'euros et 51 M d'euros**

#### **Notre calcul**

Ces deux taxes représentent respectivement 13,20 et 9,68 milliards d'euros et ne sont payées que par la moitié des foyers fiscaux soit 17,5 millions, les autres bénéficiant d'exonérations. Il est difficile ici, en raison de la législation qui frappe ceux qui s'expatrient tout en possédant un logement en France de déterminer quelle part des expatriés sont propriétaires ou locataires, s'ils ont

*Si les 233.000 expatriés étaient restés en France, ils auraient consommé des biens et des services qui, par l'intermédiaire de la TVA et de la TIPP, auraient rapporté à l'État.*

19. La taxe sur la redevance audiovisuelle (2,3 Mds d'euros) qui est liée à la taxe d'habitation a déjà été comptabilisée dans les autres recettes de l'État.

*Comment déterminer ce qu'auraient payé les personnes qui ne sont plus là, sachant qu'une partie des expatriés continue à bénéficier de la couverture sociale.*

loué ou sous-loué leur logement en leur absence, qui paie les taxes et pour quel montant. Nous adopterons une cote mal taillée sur les bases suivantes :

La taxe d'habitation n'est acquittée, directement ou indirectement que pour moitié par les 93.000 foyers fiscaux qui s'expatrient. Le montant unitaire retenu sera identique à celui des contribuables français qui la paient.

Soit un manque à gagner pour les collectivités locales de :  
 $13,20 \times 0,0465/17,5 = 35$  M d'euros.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est plus acquittée soit un manque à gagner de :  $9,680 \times 0,093/17,5 = 51$  M d'euros.

### • La taxe professionnelle soit 156 M d'euros

#### Notre calcul

Cette taxe représente 25,10 milliards d'euros payés par les entrepreneurs avec peu de possibilités d'exonération sauf pour les créateurs d'entreprises. Nous utiliserons le même ratio que celui sur la taxe sur les profits des sociétés soit une perte pour les collectivités locales de :  $25,10 \times 0,093/15$  soit 156 millions d'euros.

### Le manque à gagner pour l'ensemble des collectivités locales

Type de manque à gagner	Montant en millions d'euros
Taxe foncière	Néant
Fiscalité indirecte	64
Taxe d'habitation	35
Taxe d'ordures ménagères	51
Taxe professionnelle	156
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>

### C - LE MANQUE À GAGNER SOCIAL POUR L'ÉTAT

Il est quasi impossible dans le maquis des diverses cotisations sociales de déterminer la part qui échappe à l'État du fait de l'expatriation. Nous avons pu calculer dans « le coût réel de l'immigration en France » les contributions sociales versées par les immigrés présents parce que nous pouvions à partir de leur situation établir des ratios pour chaque type de cotisation. Mais comment déterminer ce qu'auraient payé des personnes qui ne sont plus là, sachant qu'une partie des expatriés continue à bénéficier de la couverture sociale ?

**Sur un budget de sécurité sociale de 394,80 Mds d'euros pour l'année 2007<sup>20</sup>, tous les postes sont touchés :** CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle, branche vieillesse, branche maladie, retraites complémentaires et prévoyance, assurance-chômage, allocations familiales, autres cotisations d'employeurs.

Les analyser dans le détail demanderait un ouvrage qui dépasse le cadre de cette monographie et laisserait de toute façon des zones d'ombre, faute de la connaissance précise de la structure professionnelle de la population expatriée, de ses revenus et de sa composition.

**Les enquêtes nous donnant peu d'indications, nous opérerons de la manière suivante :**

■ Les seules cotisations concernées seront celles sur salaires puisque les cotisations sur patrimoine sont déjà taxées et ne génèrent aucun manque à gagner pour l'État.

■ Sur les 233.000 départs, nous neutraliserons d'une part les détachés et expatriés envoyés par l'État ou une entreprise qui continuent à bénéficier de la couverture sociale ainsi que leurs ayant droits soit environ un tiers de l'ensemble.

■ Nous laisserons également de côté ceux qui ont souscrit une assurance volontaire à la Caisse des Français de l'étranger car s'ils ne payent pas de cotisations sociales, ils ne touchent pas non plus de remboursements et l'État français n'intervient que pour couvrir le déficit que nous avons déjà décompté dans les coûts de structure en IV.2. (page 35). Soit également environ un autre tiers puisque la CFE peut aussi couvrir les conjoints s'ils sont complètement à la charge du cotisant.

■ Restent donc environ 78.000 personnes auxquels nous appliquerons les grilles élaborées en II.11 et II.12 (pages 24 et 25) sur les revenus annuels et les prévisions de retour. Sur les 65% d'actifs soit 50.000 personnes, dont les cotisations sociales ne rentreront pas dans les caisses de l'État, nous obtenons la décomposition suivante :

25.000 salariés cadres (salaire moyen net 50.000 euros)

12.000 salariés non cadres (salaire moyen net 32.000 euros)

8000 chefs d'entreprise, indépendants et assimilés (rémunération moyenne net 60.000 euros)

5000 retraités (pension moyenne net 20.000 euros)

*Les seules cotisations concernées seront celles sur salaires puisque les cotisations sur patrimoine sont déjà taxées et ne génèrent aucun manque à gagner pour l'État.*

20. cf « Combien nous coûte à vous et à moi la Sécurité sociale » par Georges Lane, monographie n°11 de Contribuables Associés.

## • Les cotisations sociales des salariés : 365 M d'euros

### Notre calcul

Les cotisations sociales auxquels sont assujettis les salariés sont, en 2007 et en attendant les prochaines augmentations, les suivantes : 7,5% de CSG et 0,5% de CRDS sur 97% du salaire brut, 0,85% de contribution à la branche maladie et à la vieillesse déplafonnée, 6,65% sur le plafond de la sécurité sociale (2773 euros) pour la vieillesse, 2,4% de cotisation à l'assurance chômage sur tranches A et B. Enfin pour les retraites complémentaires, la contribution est de 3,8% sur la tranche A et de 8,60% ou 8,90% sur la tranche B selon qu'on est cadre ou non-cadre.

Le manque à gagner pour les 25.000 salariés cadres sera donc de  $935 \times 12 \times 25.000 = 280$  M d'euros.

Le manque à gagner pour les 12.000 salariés non cadres sera donc de  $590 \times 12 \times 12.000 = 85$  M d'euros.

Le manque à gagner total est de  $280 + 85 = 365$  M d'euros.

## • Les cotisations sociales des non-salariés : 120 M d'euros

### Notre calcul

Les cotisations sociales auxquels sont assujettis les chefs d'entreprise sont à la fois celles qu'ils paient pour leurs salariés et pour eux-mêmes. Les commerçants et professions libérales relèvent d'autres système fiscaux et sociaux liés au revenu professionnel. Pour éviter d'analyser chaque profession, on considérera forfaitairement que chaque cotisant est soumis à des cotisations sociales d'un montant moyen de 25%, ce qui fait un manque à gagner pour l'État dans cette catégorie de  $60.000 \times 0,25 \times 8000 = 120$  M d'euros.

## • Les cotisations sociales des retraités : 5M d'euros

### Notre calcul

Les cotisations sociales applicables aux pensions de retraite compte tenu des différents régimes, des exonérations, et des pensions complémentaires se situent autour de 5%. Le manque à gagner pour les 5000 retraités est de  $20.000 \times 0,05 \times 5000 = 5$  M d'euros.

**Au total le manque à gagner pour l'État en matière de cotisations sociales est de  $365 + 120 + 5 = 490$  millions d'euros.**

## IV.4 LA PERTE DE PIB ET LE MANQUE À GAGNER POUR L'ÉTAT

**L'Institut Montaigne chiffre la part de PIB perdue générée par le départ de ces expatriés à 1 point soit 18,56 milliards d'euros.** Par le seul biais des recettes de TVA et de TIPP, (soit 8,18% du PIB), cette perte représenterait un manque à gagner pour les caisses de l'État de 1,518 Md d'euros.

**Ce chiffre de 18,56 Mds d'euros est-il justifié ?** Selon le site Objectif liberté, le PIB perdu du fait de l'expatriation fiscale serait plutôt de l'ordre de 3,2% et le nombre d'emplois non créés de 500.000. Comment 233.000

expatriés par an pourraient-ils à eux seuls créer 500.000 emplois ? De plus, l'argument selon lesquels des étrangers qui auraient pu investir en France y renoncent pour des raisons fiscales est spéculatif. Nous calculons la richesse perdue et non celle qui aurait pu s'y investir.

**Ces pertes sont de deux ordres, le capital humain emporté par les expatriés et le capital financier extradé et donc non investi en France.**

Sur le second point en nous limitant aux patrimoines défiscalisés pour cause d'ISF, les 115 Mds extradés annuellement (soit 6,2% du PIB) auraient pu être investis en France dans des placements, dans la création d'entreprises, dans le soutien à des *start-up* ou à des *business angels*, avec un taux minimal de rentabilité de 5%. Ils auraient généré des dividendes de 5,75 Mds d'euros soit pour l'État une rentrée supplémentaire de 1,55 Md, une somme très proche de ce qu'aurait rapporté 1% du PIB.

Toutefois cette approche paraît légèrement sous-estimée du fait que ceux qui choisissent l'aventure du départ le font à 50% pour des raisons professionnelles et que 19% d'entre eux vont créer une entreprise ou exercer une profession libérale individuelle à l'étranger. Ils représentent une partie dynamique de l'expatriation par rapport à la migration fiscale. **On considérera donc que le chiffre devrait être majoré d'environ 20%, ce qui traduirait en fait un manque à gagner pour l'État de  $1,55 \times 1,20 = 1,86$  milliard d'euros.**

#### IV.5 CONCLUSION SUR LES DÉPENSES

Les dépenses annuelles relatives à l'émigration se présentent donc comme suit :

Type de dépenses	Montant en M d'euros
Coûts de formation	4.914
Coûts de structure	365
Manque à gagner Impôt sur le revenu	660
Manque à gagner ISF	1.279
Manque à gagner IS	286
Manque à gagner successions	93
Manque à gagner autres impôts	34
Manque à gagner TVA-TIPP	830
Manque à gagner collectivités locales	306
Manque à gagner cotisations sociales	490
Perte de PIB	1.860
<b>TOTAL DÉPENSES ÉMIGRATION</b>	<b>11.117 M d'euros</b>

Les dépenses relatives à l'émigration se montent à plus de 11 milliards d'euros.

*Les 115 Mds extradés annuellement pour cause d'ISF auraient pu être investis en France dans des placements, dans la création d'entreprises, dans le soutien à des start-up ou à des business angels, avec un taux minimal de rentabilité de 5%.*

## V. L'ÉMIGRATION NOUS RAPPORTE 3,3 MILLIARDS D'EUROS PAR AN

**Pour évaluer la contribution positive de l'émigration au budget de l'État, on étudiera successivement :**

- L'impact des transferts de fonds des émigrés vers la métropole
- L'impact des recettes fiscales et des charges sociales des « rentrants. »
- Les économies faites par l'État à l'égard des émigrés
- Le retour sur investissement généré par les émigrés.

### V.1 L'IMPACT DES TRANSFERTS DE FONDS : 787 M D'EUROS

**Les chiffres concernant les transferts de fonds des expatriés sont en général sous-estimés<sup>21</sup>.** Ils n'incluent pas les transferts informels, ni l'envoi de biens ou de cadeaux. Ils ne tiennent pas compte de l'argent que ramènent les « rentrants » et ne concernent que les émigrés restant un certain temps, les autres étant assimilés à des touristes.

**Pour la Banque mondiale, l'ensemble des transferts formels et informels était évalué en 2007 à 230 Mds d'euros<sup>22</sup>,** l'Inde arrivait en tête des pays bénéficiaires avec 16,7 Mds d'euros rapatriés, suivie par la Chine (16,4) et le Mexique (13,9)). La France occupait la quatrième position avec 9,77 Mds d'euros devant les Philippines (8,9). Selon des statistiques de 2007, la France aurait reculé d'une place avec 9,62 Mds d'euros, le trio de tête n'ayant pas changé et les Philippines étant repassées devant avec 13 milliards d'euros.

Ces sommes ne doivent pas être comptabilisées telles quelles car elles ne vont pas directement à l'État. Transfert de fonds ne signifie pas mécaniquement augmentation de la richesse d'un pays.

Sur les 20 pays qui ont bénéficié en proportion de leur population des plus gros transferts de fonds et qui ont donc vu leur RNB (revenu national brut) progresser, 7 seulement ont vu également leur PIB augmenter. Dans les autres cas, le pays n'a pas produit davantage et n'a pas attiré d'investisseurs. Les transferts de fonds ont joué un rôle d'amortisseur des difficultés plus que d'accélérateur de la croissance.

Dans les pays riches, on peut considérer que l'ensemble des transferts de fonds y compris les marchandises rapportées favorisent le développement de l'économie nationale par la hausse de la consommation, la stimulation des investissements, et la création d'un climat favorable à la dépense. Le gain de l'État est celui qu'il ferait sur l'augmentation de cette consommation et les bénéfices attendus de la création d'emplois.

21. Selon les recommandations du G7 de 2004, un groupe de travail (le groupe de Luxembourg) avait été mis en place avec l'aide de l'ONU, de la Banque mondiale et du FMI pour optimiser l'analyse de ces transferts. On attend ses conclusions.

22. Les chiffres des organisations internationales étant en général donnés en dollars, nous les transformons en euros en choisissant comme parité sur une longue période 1 euro = 1,25 dollar et sur les trois dernières années 1 euro = 1,30 dollar.

*Les transferts de fonds ont joué un rôle d'amortisseur des difficultés plus que d'accélérateur de la croissance.*

### Notre calcul

Soit un transfert de fonds annuel de 9,62 Mds d'euros pour un budget de l'État (en 2007) dont la part de recettes n'est que de 662 Mds d'euros. Les recettes de TVA et de TIPP représentaient 151,82 Mds d'euros sur un PIB de 1856 Mds d'euros. L'injection dans ce PIB de 9,62 Mds d'euros supplémentaires représenterait donc pour l'État un gain de 787M d'euros ( $151,82 \times 9,62/1856$ ).

## V.2 L'IMPACT DES RECETTES FISCALES ET SOCIALES DES « RENTRANTS »

Elles sont constituées par :

- les recettes fiscales de l'État (impôts sur la consommation, impôt sur le revenu, ISF, impôt sur les sociétés, autres impôts)
- les recettes fiscales des collectivités locales
- les cotisations sociales.

**Elles concernent les 168.000 « rentrants » qui deviennent ainsi de nouveaux cotisants.** Leur rémunération est supérieure à la moyenne des Français qui travaillent, notamment du fait de la proportion de cadres dans cette population et de la plus-value générée par le séjour à l'étranger<sup>23</sup>. Le gain annuel moyen d'un expatrié est de 48.000 euros. Il ne retrouvera pas compte tenu des primes d'expatriation et de la structure du marché français une telle rémunération à son retour. Néanmoins, on peut admettre que son revenu en France s'établirait autour de 35.000 euros (17% de plus que son salaire de départ).

Celui-ci est supérieur à la moyenne nationale qui selon l'INSEE est de 19.680 euros. Le rapport salaire de retour sur salaire moyen est donc de 1,78. **On considérera de même que la structure en foyers fiscaux des « rentrants » est la même que celle des expatriés<sup>24</sup> et que si 233.000 départs correspondent à 93.000 foyers fiscaux, 168.000 retours représentent 67.000 foyers fiscaux.**

### A - LES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT

• **Les impôts sur la consommation (TVA et TIPP) : 698 M d'euros**

### Notre calcul

L'hypothèse est que les « rentrants » consomment en due proportion de leur revenu. Nous prendrons donc le ratio de 1,78 ce qui nous donne 698M d'euros ( $151.820 \times 1,78 \times 0,168/65$ )

*Le revenu annuel moyen d'un rentrant en France s'établirait autour de 35.000 euros (17% de plus que son salaire de départ).*

23. C'est la raison pour laquelle nous avons séparé les dépenses et les recettes dues aux émigrés au lieu de ne considérer que le solde migratoire. Ceux qui reviennent sont en général plus riches que ceux qui sont partis.

24. On notera cependant que selon l'enquête CEM, une personne sur deux a rencontré son conjoint lors de l'expatriation mais que celle-ci a aussi généré un tiers de divorces et de séparations.

- **L'IRPP : 315 M d'euros**

**Notre calcul**

Il faudrait un travail très fin sur la progressivité de l'impôt, la structure des ménages, le nombre de chômeurs pour évaluer la part acquittée par ces « rentrants ». La plupart des indicateurs sont supérieurs à la moyenne. La progressivité de l'impôt est plus forte pour les hauts revenus, ceux qui reviennent ont peu d'enfants, le chômage est relativement faible. On estimera le surplus à 20% par rapport à ce que rapporterait un impôt proportionnel.

La part des cotisations acquittées par ceux qui reviennent est de 315M d'euros ( $57,10 \times 0,168 \times 1,78 \times 1,20 / 65$ ) soit un ratio par rapport à la moyenne nationale de 0,55%.

- **Les autres impôts : 67 M d'euros**

**Notre calcul**

C'est le même ratio que nous adopterons pour le reste des impôts dus à l'État (12Mds, 2 d'euros, successions comprises) soit un paiement de 67M d'euros ( $12,2 \times 0,0055$ ).

- **L'impôt sur les sociétés : 211 M d'euros**

**Notre calcul**

On considérera que la proportion des professions indépendantes chez les expatriés qui reviennent est peu différente de celle constatée en métropole et les tailles des sociétés difficilement comparables. On supprimera donc le « bonus fiscal », en adoptant un coût proportionnel. Les expatriés de retour acquitteraient donc une contribution de 211M d'euros ( $46,08 \times 0,0055 / 1,20$ ).

- **L'ISF : 61 M d'euros**

**Notre calcul**

Il est difficile de croire que ceux qui ont choisi de s'expatrier vont se précipiter pour revenir. En fait ceux qui payeront l'ISF sont ceux qui se sont enrichis à l'étranger au point que leur patrimoine dépasse le seuil d'imposition. L'impact est donc marginal par rapport aux quelques 4Mds collectés auprès des 548.000 contribuables assujettis. Il y aurait au maximum dans ce flux 5.000 contribuables de plus par an pour un patrimoine moyen de 2,5M d'euros. Ce qui générerait des recettes de 61 M d'euros ( $12.150 \times 5.000$ ).

## **B - LES RECETTES FISCALES DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Pour la fiscalité indirecte et les taxes d'urbanisme, nous appliquerons comme pour les impôts à la consommation le ratio salaire de retour/salaire moyen. **La contribution sera donc de 54 M d'euros** ( $11.700 \times 0,168 \times 1,78 / 65$ ).

**Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties**, conformément à la démonstration faite sur le calcul des dépenses, nous ne tiendrons pas compte de ces nouveaux arrivants puisqu'ils l'acquittaient déjà pendant leur séjour à l'étranger.

Il en va différemment de **la taxe d'habitation et de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères** puisque ces émigrés ont retrouvé un logement. Ces taxes ne sont payées que par 17,5 millions en raison des dégrèvements et exonérations. Le nombre de « rentrants » bénéficiant de l'exonération fiscale est marginal<sup>25</sup> et ne concernerait au mieux que les 4% pour lesquels l'expatriation a été un échec. En appliquant le principe de proportionnalité par rapport aux foyers fiscaux qui la paient en totalité, **son montant sera de 84 M d'euros** ( $22.900 \times 0,067 \times 0,96/17,5$ ).

**La taxe sur la redevance audiovisuelle** dont le montant total collecté n'est que de 2,3 Mds d'euros compte tenu des exonérations et des non-recouvrements est payée par tous les expatriés qui reviennent sauf les exonérés. **La contribution se monte à 8 M d'euros** ( $2300 \times 0,067 \times 0,96/17,5$ ).

**Pour la taxe professionnelle**, la contribution sera calculée sur les mêmes bases que le manque à gagner résultant du départ des expatriés ce qui nous donne **112 M d'euros** ( $25.100 \times 0,067/15$ ).

**Le total des recettes fiscales des collectivités locales se lit donc comme suit :**

Type de contribution	Montant en M d'euros
Fiscalité indirecte	54
Taxe foncière	Néant
TH + TOM	84
Redevance audiovisuelle	8
Taxe professionnelle	112
<b>TOTAL</b>	<b>258 M d'euros</b>

### C - LES COTISATIONS SOCIALES

Il est aussi difficile de calculer les contributions sociales encaissées auprès de ceux qui reviennent que celles perdues auprès de ceux qui partent. La règle de trois proportionnelle n'est pas un bon critère.

L'analyse des motivations montre que les « rentrants » sont d'abord ceux qui ont été envoyés pour un contrat déterminé ou ceux qui ont terminé leurs études. En revanche plus le séjour dans le pays est long, moins l'envie de revenir est forte. Ainsi les retraités ne reviennent presque jamais.

*Les recettes fiscales des collectivités locales payées par les rentrants sont de 258 M d'euros.*

25. L'exonération correspond à un revenu fiscal de l'année précédente inférieur à 9437 euros pour la première part de quotient familial augmenté de 2520 euros par part supplémentaire

*En principe,  
le départ  
des émigrés  
diminue le  
chômage de  
la population  
restante.*

### **On peut affiner l'analyse.**

Si 20% des 2,39 millions d'expatriés (soit 478.000 salariés) ont été envoyés par leur entreprise pour une durée moyenne de séjour de 6 ans, environ 80.000 rentrent chaque année. D'autre part les 58% d'actifs correspondant à 30% d'inactifs familiaux, cela signifierait qu'ils sont accompagnés de 41.000 inactifs. Toutes ces personnes ont été comptées comme payant directement des cotisations sociales à l'État ou à un régime dont l'État couvre le déficit. La proportion des indépendants, professions libérales et créateurs d'entreprise est diminuée d'autant.

Ou bien le candidat réussit et il reste sur place longtemps (les non-salariés ont une durée de séjour double de celle des salariés), ou bien il revient et ne reprend pas automatiquement dans l'année qui suit une fonction de chef d'entreprise ni même un commerce ou une profession libérale.

**Aussi, pour les 47.000 restants en respectant la balance cadre-non cadre et l'assiette des prélèvements indiqués plus haut nous aurions un retour de cotisations qui serait :**

- Pour les 30.000 salariés cadres de 312 M d'euros
- Pour les 14.000 salariés non-cadres de 96 M d'euros
- Pour les 4.000 chefs d'entreprise, professions libérales et assimilés de 48 M d'euros

**Soit un total de cotisations récupérées de 456 M d'euros.**

### **V.3 LES ÉCONOMIES FAITES PAR L'ÉTAT À L'ÉGARD DES ÉMIGRÉS**

**En principe l'émigration est créatrice d'économies pour l'État d'origine.** Le départ des émigrés diminue le chômage de la population restante. Il diminue aussi les dépenses que l'État consent pour eux notamment les dépenses d'éducation.

**Sur le premier point, nous n'avons trouvé aucune corrélation entre ces deux catégories de données.** Les emplois laissés libres par le départ des émigrés ne sont pas toujours pourvus en raison de leur spécificité. Inversement, le départ de cadres confirmés, notamment pour des migrations entrepreneuriales peut entraîner un chômage supplémentaire des sous-traitants de l'entreprise. On neutralisera donc cette variable.

**Sur les dépenses d'éducation, ne sont concernés que ceux qui sont encore dans leur cursus scolaire dans l'année de leur départ.** En reprenant les grilles de contribution de l'État aux dépenses d'éducation (IV.1. page 31) on calculera la somme économisée par l'État comme suit :

Les 6% d'écoliers font économiser à l'État **70 M d'euros** (233.000 x 0,06 x 4.990).

Les 12% de collégiens et lycéens font économiser à l'État **247 M d'euros** (233.000 x 0,12 x 8.810).

Les 7% d'étudiants font économiser à l'État **153 M d'euros** (233.000 x 0,07 x 9.370).

**Soit un total de 470 M d'euros.**

#### **V.4 LES RETOURS SUR INVESTISSEMENT GÉNÉRÉS PAR LES ÉMIGRÉS**

**Le départ de ces expatriés est-il facteur d'enrichissement pour la collectivité nationale et par conséquent pour l'État ? Ces émigrés créent-ils de la richesse ou constituent-ils un facteur attractif pour des investissements opérés dans l'État français ?**

Cette question complexe croise des facteurs économiques (les investissements de la France à l'étranger et des étrangers en France) et psychologiques (les retombées de l'image de marque de la France colportée par ceux qui partent). Alors qu'elle fait l'objet d'études dans les pays d'origine de forte émigration, cette question paraît n'avoir jamais été abordée dans sa complexité en France. Elle pourrait pourtant être éclairée par le rapport 2007 de la Banque de France concernant la balance des paiements :

« En matière d'investissements directs, les investissements des entreprises françaises à l'étranger sont toujours plus importants que ceux des entreprises étrangères en France (164 Mds d'euros), lesquels n'en atteignent pas moins un montant sans précédent en 2007 (115 Mds) ».

Ces deux postes sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Mais comment démontrer s'il y a un rapport avec l'émigration ? C'est tout un chantier qui s'ouvre ici à la recherche des *think tank* sur un terrain qui à notre connaissance est resté vierge.

Il est d'autant plus difficile de prendre une position de principe sur le caractère positif ou négatif de ce retour sur investissement que les images colportées de la France sont contradictoires. L'analyse des motivations des expatriés montre qu'une partie quitte la France parce qu'ils ne croient plus que les structures économiques et les mentalités du pays correspondent à leurs aspirations. C'est en quelque sorte une conduite de fuite. Inversement quand une entreprise française s'implante à l'étranger et qu'elle fait venir des expatriés pour soutenir son dynamisme, il s'agit d'une conduite de conquête. L'envie de quitter la France (50% des réponses de l'enquête CEM) et les motivations professionnelles (50% de

*La question des retours sur investissement générés par les émigrés paraît n'avoir jamais été abordée dans sa complexité en France.*

réponses de l'enquête MAEE) nous confortent dans le souci de neutraliser provisoirement cette variable.

## V.5 CONCLUSION SUR LES RECETTES

Les recettes annuelles effectivement comptabilisables apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Type de recettes	Montant en M d'euros
Impact des transferts de fonds	787
Impôt sur consommation	698
Impôt sur le revenu	315
Autres impôts	67
ISF	61
Impôt sur les sociétés	211
Taxes pour collectivités locales	258
Cotisations sociales	456
Economies faites par l'État	470
<b>TOTAL</b>	<b>3.323 M d'euros</b>

Les recettes annuelles générées par l'émigration se montent donc à plus de 3,3 milliards d'euros.

## VI. COMMENT RÉDUIRE LE COÛT DE L'ÉMIGRATION ?

### VI.1 LE COÛT DES FLUX D'ÉMIGRATION

La comparaison entre les dépenses consenties par l'État pour l'émigration de ses ressortissants (11,117 Mds d'euros) et les bénéfices qu'il en tire (3,323 Mds d'euros) fait ressortir un solde négatif de 7,794 Mds d'euros. **En schématisant on pourrait conclure que l'émigration coûte chaque année près de 8 Mds d'euros à l'État c'est-à-dire aux contribuables français. Ou que les bénéfices ne couvrent que 30% des pertes.**

Mais cette comparaison ne porte que sur les flux annuels. On pourrait se demander également combien coûte à l'État en dépenses perdues ou en gains non recouverts, **le stock des quelques 2,39 M de Français qui vivent à l'étranger.**

### VI.2 LE COÛT DES STOCKS D'ÉMIGRÉS

Il s'agit certes d'une simulation, car on ne peut imaginer que par un coup de baguette magique ou compte tenu de la crise, ils vont tous revenir et contribuer à la richesse nationale. Il n'est pourtant pas sans intérêt de mesurer la perte cumulée entraînée par cette émigration.

Les dépenses d'éducation sont un investissement sans retour de **180,67 Mds** pour l'État.

Le patrimoine fiscal délocalisé pour cause d'ISF est de 115 Mds d'euros par an, ce qui signifie que depuis la création de l'ISF, en 20 ans, 2.300 Mds auraient pu quitter la France et générer un manque à gagner pour l'État de **25,58 Mds**.

Si les 3,7% de Français émigrés contribuaient simplement en fonction de la moyenne nationale au budget fiscal et social de l'État (662 Mds d'euros) et au budget des collectivités locales, (78,23) au seul taux de la moyenne nationale (alors que leurs gains sont plus forts), ce serait pour l'État un bonus de **27,38 Mds d'euros** (24,49 + 2,89).

**Bref ce stock a généré un coût de 233,63 Mds d'euros pour l'État (soit plus de 30% de l'ensemble de son budget fiscal et social)** qui aurait allégé d'autant la facture du contribuable. Cette somme représenterait 12,5 points de PIB, ce qui nous vaudrait une croissance exponentielle.

**À ce stade, il est important de voir non seulement comment équilibrer les dépenses de l'émigration par des recettes complémentaires mais aussi comment faire revenir en France une partie de la richesse ainsi perdue.**

*On pourrait se demander combien ont coûté globalement à l'État ces 2,39 millions d'émigrés qui ont quitté la France.*

*C'est l'écart entre les législations fiscales entre la France et les autres pays de l'OCDE qui incite les fortunes françaises à partir et dissuade les étrangers d'investir.*

### VI.3 LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE : LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Il n'est pas question dans le cadre de cette monographie de développer des simulations chiffrées sur les équilibrages possibles entre dépenses et recettes. On indiquera toutefois des directions de recherches qui pourraient réduire ce déficit dû à l'émigration.

#### A - LA RÉFORME DE LA TAXATION DU PATRIMOINE

On l'a vu, c'est l'écart entre les législations fiscales entre la France et les autres pays de l'OCDE qui incite les fortunes françaises à partir et dissuade les étrangers d'investir. La comparaison entre les postes principaux de recettes et de dépenses est sans appel.

Type d'impôts	Dépenses annuelles	Recettes annuelles	Écarts
Impôt sur le revenu	660 M€	315 M€	345 M€
ISF	1279 M€	61 M€	1218 M€
Impôt sur les sociétés	286 M€	211 M€	75 M€

L'ISF, au-delà des réformes qui l'ont aménagé, représente un handicap pour la compétitivité de l'économie française que, dans une moindre mesure, la taxation des tranches d'imposition les plus hautes renforce. Il faudrait examiner dans quelle mesure une réforme de l'impôt d'une part, et une mesure d'amnistie partielle pour les capitaux qui reviennent (mesure difficile à prendre dans un contexte d'oppositions politiques frontales) pourrait inverser la tendance.

#### B - LA RÉFORME DE L'IRPP ET DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Il n'en reste pas moins qu'une fiscalité qui pèse d'autant plus sur les contribuables imposés que la moitié des foyers fiscaux ne cotisent pas à l'IRPP et que l'impôt sur les sociétés est très variable selon les pays, pénalise à la fois les citoyens français et notamment ceux qui souhaiteraient créer leur société en France, et les entrepreneurs étrangers qui veulent investir en France.

La suppression prévue de la taxe professionnelle, dont on ne sait pas actuellement quelles ressources compenseront le manque à gagner pour les collectivités locales, est sans doute un premier pas. Mais, au-delà, c'est tout le système de la fiscalité qui doit être revu si l'on veut à la fois que

les citoyens se sentent partie prenante d'un État au financement duquel ils contribueraient d'une façon visible, et qu'ils considèrent qu'ils ont plus intérêt à faire profiter leur pays de leurs capacités qu'à s'expatrier.

Une telle réforme est sans conteste difficile à faire passer dans l'opinion publique, compte tenu du refus des contribuables non imposés à acquitter une cotisation même minime à l'IRPP. La tendance actuelle qui consiste à exonérer par diverses mesures un nombre toujours plus grand de contribuables va plutôt dans le sens contraire.

### **C - LA RÉFORME ÉDUCATIVE**

Les coûts éducatifs élevés (mais pas véritablement supérieurs à ceux de l'OCDE) entraînent à la fois une faible efficacité interne du système (sorties sans diplômes), une médiocre productivité externe (inadéquation formation-emploi) et une charge importante pour le contribuable qui en supporte presque seul le coût.

Or, en France, tous ceux qui ont voulu réformer l'éducation se sont heurtés à des pesanteurs telles que la situation n'a pas vraiment qualitativement évolué dans le primaire et dans le secondaire en dépit du changement de dénomination des instituteurs en professeurs d'école, de l'augmentation des salaires, des politiques de soutien et d'intégration, et des taux de réussite au bac.

Mais c'est au bout du parcours, dans l'enseignement supérieur, que le déficit est le plus marquant, avec un taux massif de redoublements, d'abandons, et de réorientations. Il faudra étudier dans quelle mesure le nouveau système LMD, la réorientation des étudiants vers les Ecoles de prestige (HEC, Polytechnique, Mines, Ponts, ENS.) ou de spécialisations (écoles d'ingénieurs et de commerce), bien armées pour la concurrence internationale, et l'autonomie des universités peuvent faire diminuer les coûts en générant moins de déperditions et une meilleure connexion formation-emploi.

### **D - UNE POLITIQUE DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT**

Contrairement à ce qui est souvent avancé, la recherche-développement française se place au 2<sup>e</sup> rang en Europe et au 6<sup>e</sup> rang mondial avec 380.000 emplois. Elle dispose d'organismes publics de référence (Institut Pasteur, CNRS, INRIA, INSERM, CEA...), connus dans le monde entier et qui constituent des pôles d'excellence.

La recherche privée occupe la seconde place en Europe pour le nombre de brevets déposés, bénéficie du développement des *business angels* et des déductions fiscales des sociétés de capital-risque, et manifeste un dynamisme qui lui permet de conquérir de nombreux marchés à l'extérieur.

*La réforme de la fiscalité est difficile à faire passer dans l'opinion publique, compte tenu du refus des contribuables non imposés d'acquitter une cotisation, même minime, à l'IRPP.*

*Ces diverses réformes s'inscrivent dans une politique plus large dont les ressorts sont aussi bien psychologiques qu'économiques.*

**Pourtant il faut reconnaître que cette politique de recherche-développement n'arrive pas à freiner la fuite des cerveaux. L'attractivité de ses métiers est faible pour les nationaux qui sont confrontés à des problèmes de carrière et de rémunération.**

**Comment une politique de la recherche plus dynamique pourrait-elle dissuader ceux qui partent de rester à l'étranger ?** Comment redonner confiance dans l'avenir d'un pays qui possède plus d'atouts que ne le disent ceux qui le quittent ? Les discours ne suffisant pas, quelles mesures créeraient un véritable effet de seuil ?

### **E - UNE POLITIQUE D'INCITATION À ENTREPRENDRE ET TRAVAILLER EN FRANCE**

Ces diverses réformes s'inscrivent dans une politique plus large dont les ressorts sont aussi bien psychologiques qu'économiques : simplification des procédures administratives en matière de création d'entreprises et d'embauches de main d'œuvre ; remplacement des interlocuteurs disséminés dans divers services et agissant souvent sans coordination par un guichet unique personnalisé ; réhabilitation de la valeur et du terme « travail » plutôt que du concept d' « emploi » , soutien aux jeunes créateurs...

**Plus généralement, c'est en direction de la jeunesse qui constitue une partie notable de l'expatriation actuelle que devraient être prises des mesures phares ayant un seuil de visibilité dans l'opinion publique.** Avec le souci, non pas de dissuader les jeunes d'entreprendre des séjours ou de suivre des stages à l'étranger, qui ne peuvent être que bénéfiques pour leur connaissance du monde et leur enrichissement professionnel, mais au contraire de leur permettre de valoriser leur nouveau potentiel au sein et au profit de leur pays d'origine.

### **F - UNE POLITIQUE DE PRÉPARATION AU RETOUR ET DE SOUTIEN DES « RENTRANTS »**

**Préparer au retour passe d'abord par le maintien des liens avec le pays d'origine.** C'est la possibilité d'envoyer ses enfants dans une école française à l'étranger, la délivrance généreuse de bourses dans des pays où l'écolage est cher, le financement d'aller-retours professionnels pour faire bénéficier ceux qui sont restés en France des compétences de la diaspora, l'incitation à la participation de la vie publique de la métropole par l'intermédiaire de représentants élus dans les diverses assemblées.

**Ce sont aussi les exonérations fiscales pour ceux qui rapatrient leur outil de travail et les amnisties partielles pour ceux qui rapatrient leurs capitaux.** Mais il faudrait étudier avec plus de précision, pour chaque catégorie de population concernée, à partir de quel seuil ces mesures seraient susceptibles d'inverser la tendance constante et accélérée à l'émigration que nous avons observée.

Les études faites par les Suisses et les Français, via la Caisse nationale d'assurance vieillesse et l'Institut national d'études démographiques sur les expatriés au Luxembourg,<sup>26</sup> montrent l'importance décroissante de quatre facteurs d'incitation au retour définitif au moment de la retraite : l'existence d'une famille ou d'enfants au pays, la disposition d'un logement, le coût de la vie, la qualité des prestations de santé. La retraite anticipée est un facteur qui favorise le retour vers le pays d'origine. Au contraire le nombre d'années de formation, la durée du séjour dans le pays d'accueil ainsi, ajoutons-le, que la présence d'une diaspora active et organisée<sup>27</sup> sont des éléments défavorables.

## **G - LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IMMIGRATION DE COMPÉTENCES**

**On peut aussi imaginer que ceux qui partent soient remplacés par des talents venus de l'étranger, dont la France n'a pas payé le coût et qui rendent, en matière de créations d'emplois et de postes à pourvoir, des services comparables à ceux qui partent. C'est déjà le cas aujourd'hui car le *brain gain* est supérieur au *brain drain*.** Il y a deux fois plus d'étudiants étrangers en France que d'étudiants français à l'étranger même si les niveaux de compétence ne sont pas toujours identiques. Par ailleurs, la carte « compétences et talents » d'une validité de 3 ans est destinée notamment aux porteurs de projets scientifiques et ouvre à leur famille un accès au marché du travail. Les mêmes possibilités sont offertes par la carte « salariés en mission ».

Mais cette ouverture est en butte aux critiques de ceux qui accusent les pouvoirs publics d'appauvrir les pays émergents et notamment l'Afrique en personnes-ressources. D'autre part, la France est prisonnière d'une politique d'immigration qui a longtemps privilégié l'immigration de peuplement sur l'immigration de main d'œuvre et qui ne fait que très lentement son aggiornamento.

Nous manquons ici d'un indicateur majeur, celui de la comparaison entre les effets de l'immigration et ceux de l'émigration. Tâche ardue dont les deux monographies spécifiques de *Contribuables Associés* ne peuvent à elles seules rendre compte même si elles concourent à délimiter le terrain de recherche.

*Nous  
manquons ici  
d'un indicateur  
majeur, celui de  
la comparaison  
entre les effets  
de l'immigration  
et ceux de  
l'émigration.*

26. Revue *Economie et statistiques* n° 24 septembre 2008

27. Voir sur l'importance des diasporas dans les flux migratoires notre ouvrage sur *Les Africains de France* (Acropole avril 2009)

*Il est surréaliste  
de vivre sur  
des statistiques  
fausses, des  
estimations à  
la louche, des  
schématisations  
complaisamment  
reprises par  
certains médias,  
sans contrôle  
de l'information  
qu'ils diffusent.*

## **H - LA MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES, DE TABLEAUX DE BORD ET D'INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**Contrairement à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, la recherche sur les coûts de l'immigration et de l'émigration est balbutiante en France** quand elle n'est pas tout simplement accusée d'ethnicisme, de racisme ou de collusion avec l'extrême droite. Le résultat, c'est que nous manquons d'outils de recueil des données et d'analyse des évolutions, et d'indicateurs de performance comme nous l'avons constaté quand il s'est agi de mesurer le retour sur investissement.

Il est pourtant surréaliste de continuer à vivre sur des statistiques fausses, des estimations à la louche, des schématisations complaisamment reprises par certains médias, sans contrôle de l'information qu'ils diffusent. Il existe une cellule statistique au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) mais son action est encore fragmentaire. On aurait pu penser que la création d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, qui a pour mission notamment de centraliser les données sur les flux migratoires et de travailler à la mise en œuvre d'une politique appropriée, mettrait un terme à ces dérives. Cela n'a pas été le cas ni du côté de ses promoteurs ni de celui de ses détracteurs. Ce n'est pas en s'invectivant à propos de chiffres d'expulsions (d'ailleurs sujets à caution), qu'on mène un combat pour la recherche d'une information loyale et précise concernant des phénomènes aussi vitaux pour la France du XXI<sup>e</sup> siècle que les flux migratoires et leur évolution.

## CONCLUSION

### BILAN PROVISOIRE... LE DÉBAT CONTINUE

On ne fera pas l'économie d'une réflexion sur la transformation moderne des flux migratoires due à la mobilité des migrants. Les options ne sont plus binaires. Un émigré a aujourd'hui d'autres choix que celui de s'installer définitivement dans le pays d'accueil ou de retourner volontairement ou sous la contrainte dans le pays d'origine. **Entre nomadisme et sédentarité, l'émigré et l'immigré sont aujourd'hui les acteurs d'un parcours où l'identité coexiste avec la pluri-appartenance, le bien avec le lien, la loi avec la transaction, la recherche d'une plus-value financière avec la défense de leurs droits et la préservation de leur liberté.**

Mais quelle que soit l'importance de ces mutations, et leur effet sur l'évolution des mentalités et la transformation de nos sociétés, le bilan économique et financier de l'émigration des Français est globalement négatif. L'émigration prolongée, voire définitive, a un coût qui appauvrit le pays d'origine et dont le contribuable paye la facture. Elle se traduit par des dépenses dont le retour sur investissement est faible ou nul, par une perte de recettes sociales et fiscales, par une dégradation de l'image de marque du pays qui peut décourager ceux qui envisagent de s'y rendre ou d'y transférer leurs compétences et leurs capitaux.

**L'approche documentée des implications financières de l'émigration que nous proposons ici devrait permettre d'ouvrir un débat encore malheureusement très embryonnaire, et d'informer l'opinion publique sur les réalités de cette émigration à partir de données que nous avons essayées de rendre aussi fiables et claires que possible.**

***Le bilan économique et financier de l'émigration des Français est globalement négatif.***

# ANNEXE 1

## NOMBRE D'INSCRITS SUR LE REGISTRE MONDIAL DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

PAYS	2006	2007
ALGERIE	41 498	36 782
ALLEMAGNE	108 821	99 288
ARGENTINE	14 811	14 283
AUSTRALIE	17 312	14 442
BELGIQUE	82 271	81 608
BRESIL	16 559	16 467
CANADA	67 200	63 732
CHINE	17 185	18 765
COTE D'IVOIRE	13 018	9 491
ESPAGNE	82 458	69 290
ETATS-UNIS	116 438	111 875
ITALIE	44 497	44 561
ISRAEL	44 279	49 137
JERUSALEM <sup>28</sup>	14 585	15 510
LIBAN	19 279	16 937
LUXEMBOURG	22 981	23 854
MADAGASCAR	20 124	18 962
MAROC	32 689	34 097
MEXIQUE	14 492	14 315
PAYS-BAS	19 968	19 375
ROYAUME-UNI	111 186	107 914
SENEGAL	17 834	16 966
SUISSE	129 872	132 784
TUNISIE	16 421	15 931

28. Le décompte ayant séparé Israël de Jérusalem, nous les avons rapprochés quitte à bousculer l'ordre alphabétique. A noter que la Palestine n'est pas mentionnée dans la liste.

## ANNEXE 2

### POPULATION ACTIVE FRANÇAISE PRÉSENTE DANS CERTAINS PAYS ÉTRANGERS (en milliers de personnes)

Années Pays	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	58		56	67	62	62	65	64	68	66
Belgique	57,3	60,8	63,3	68,8	71,2	71,7	73	77,7	81,1	84,2
Hongrie								0,1	0,3	0,4
Japon	1,6	1,7	1,7	2	2,2	2,4	2,4	2,5	2,6	2,9
Luxembourg	39,7	44,1	49	52	59	61,1	62,3	64,9	67,6	71,5
Pays-Bas							7,1	8,7	9,9	5,9
Portugal	3,3	3,5	3,8	4,1	4,4	4,6	4,9	5,1	5,2	
Slovaquie			0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,9	0,9	0,8
R. Tchèque	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,5	0,7	1,1
Royaume Uni	33	49	44	48	47	60	59	51	58	55
Suisse	30,7	30,7	31,8	33,2	34,2		39,2	40,4	40,8	42,5

## ANNEXE 3

### RÈGLES APPLICABLES AUX EXPATRIÉS EN MATIÈRE D'IRPP.

Pour l'impôt sur le revenu c'est le critère du domicile fiscal qui est prédominant.

#### **Selon l'article 4 B du code général des impôts, ont leur domicile fiscal en France**

- les personnes qui ont en France leur foyer ou le lieu de leur séjour principal ;
- celles qui exercent en France une activité professionnelle, salariée ou non, à titre principal
- celles qui ont en France le centre de leurs intérêts économiques.

#### **Cette définition étant très large, le statut de non-résident n'est pas aisé à obtenir pour un expatrié.**

Pour simplifier, on retiendra que pour les personnes domiciliées fiscalement en France, détachées ou envoyées à l'étranger par un employeur établi en France (ou dans un autre État membre de l'Union européenne), les salaires perçus sont exonérés de l'impôt sur le revenu en France, si leurs rémunérations ont été taxées aux 2/3 de l'impôt qui serait dû en France, ou s'ils exercent plus de 183 jours par an diverses activités industrielles ou commerciales. Toutefois pour maintenir la progressivité de l'impôt pour les autres revenus, un « taux effectif » tient compte des salaires versés.

**Les fonctionnaires français en poste à l'étranger sont imposés en France sur la totalité de leurs revenus** (sauf si ces revenus supportent l'impôt dans le pays concerné) à l'exception des primes d'expatriation et autres indemnités assimilées.

**Les non-résidents français sont imposés sur les revenus de source française. Ceux-ci proviennent des immeubles ou d'exploitations situés en France, des activités professionnelles exercées en France, des dividendes des capitaux mobiliers, des plus-values immobilières, des redevances sur brevets, droits d'auteur, prestations artistiques ou sportives.**

L'exonération pour les pensions et salaires s'obtient en deçà d'une limite de 13.408 euros, des seuils d'exonération sont fixés aussi pour les plus-values boursières (en deçà de 25% de participation), immobilières (biens conservés plus de 22 ans) et pour certains intérêts. Au-delà de ces seuils, l'imposition est de droit.

**Depuis 2006, le montant de l'impôt ne peut être inférieur à 20 % des revenus de source française, sauf justification de l'intéressé.**

Par ailleurs, les expatriés qui disposent d'une habitation en France, à n'importe quel titre (propriétaire, locataire, usufruitier...), sont considérés comme titulaires d'un revenu fictif et assujettis à l'impôt sur une base forfaitaire minimum égale à trois fois la valeur locative réelle de l'habitation en question.

Mais du fait des conventions internationales régissant la double imposition, la plupart de ces règles ne s'appliquent qu'aux expatriés non-résidents qui vivent dans des pays qui n'ont pas de convention bilatérale avec la France.



# Les Monographies de Contribuables Associés

■ **Monographie n° 4** - novembre 2005

« *L'origine sociologique des parlementaires* »,  
par Bertrand Lemennicier, professeur d'économie à Paris II, et Pierre-Édouard du Cray,  
directeur des études de Contribuables Associés

■ **Monographie n° 5** - avril 2006

« *Ce que nous coûtent vraiment nos élus* »

■ **Monographie n° 6** - avril 2006

« *L'endettement de l'État : stratégie de croissance ou myopie insouciance ?* » par le professeur Pierre Garelo et Vesselina Spassova,  
du Centre d'analyse économique de l'université Paul-Cézanne d'Aix-Marseille III

■ **Monographie n° 7** - février 2007

« *Les droits de mutation en Europe : l'impôt sur la mort est plus lourd en France !* »

■ **Monographie n° 8** - mars 2007

« *Dépenses hospitalières : pour une vraie convergence tarifaire public/privé* »,  
par Guillaume Préal, avec la collaboration bénévole de Mohammed Qafli, statisticien médical,  
gérant de Santé Value, ancien membre d'une agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

■ **Monographie n° 9** - avril 2007

« *Qui est réellement corrompu : l'électeur ou l'homme politique ?* »  
par Mariya Georgieva et Bertrand Lemennicier, professeur à l'université Paris II

■ **Monographie n° 10** - septembre 2007

« *Enseignement et recherche : on peut faire mieux pour moins cher* »,  
par Jacques Bichot, professeur à l'université de Lyon III, membre honoraire du Conseil économique et social

■ **Monographie n° 11** - novembre 2007

« *Combien nous coûte, à vous et à moi, la Sécurité sociale ?* »  
par Georges Lane, professeur à l'université de Paris IX-Dauphine

■ **Monographie n° 12** - décembre 2007

« *Les écotaxes, fausse bonne idée ou vraie mauvaise idée ?* »  
par Gérard Bramoullé, professeur à l'université d'Aix-Marseille III

■ **Monographie n° 13** - avril 2008

« *La TVA, un impôt discret mais néfaste* », par Pierre Bessard, délégué général, Institut Constant-de-Rebecque

■ **Monographie n° 14** - mars 2008

« *Le coût réel de l'immigration en France* », par Jean-Paul Gourévitch,  
expert international en ressources humaines, spécialiste des migrations

■ **Monographie n° 15** - juillet 2008

« *Ce que nous coûte l'Europe* », par Christophe Beaudouin, avocat, secrétaire général de la Fondation politique  
européenne pour la démocratie, conseiller du groupe Indépendance et Démocratie au Parlement européen.

■ **Monographie n° 16** - août 2008

« *Subventions aux associations : l'État brouille les cartes* », par Guillaume Préal.

■ **Monographie n° 17** - octobre 2008

« *Les Conseils économiques et sociaux* », par Eric Letty.

■ **Monographie n° 18** - octobre 2008

« *La flat tax (impôt sur le revenu à taux unique) : simple, attractive, efficace* », par Jacques Bourdu, polytechnicien,  
économiste, ancien chef d'entreprise, auteur de « Une vraie réforme fiscale » (éditions François-Xavier de Guibert, avec Contribuables associés)

■ **Monographie n° 19** - décembre 2008

« *Indemnités, facilités, avantages...Ce que gagnent vraiment nos élus* », par Eric Letty.

■ **Monographie n° 20** - février 2009

« *Ce que nous coûte la complication administrative* » par Jacques Bichot,  
économiste, Professeur émérite à l'Université Jean Moulin (Lyon 3).

# Les Monographies de Contribuables Associés

## “ *Le coût de l'émigration* *Ces Français qui quittent la France*”

*par Jean-Paul Gourévitch, expert international en ressources humaines,  
auteur de la monographie n° 14 sur « Le coût réel de l'immigration en France »*

Chaque année, 233.000 Français quittent définitivement ou pour une longue période la France et 168.000 y reviennent, soit un solde migratoire négatif de 65.000 personnes. Les raisons sont multiples : émigrations de main d'œuvre, de compétence, entrepreneuriale, étudiante, fiscale, retraitée... Cette émigration a un coût pour l'État donc pour les contribuables. Si les 2,390 millions de Français expatriés décidaient par un coût de baguette magique de revenir, ce seraient 233 Mds d'euros qui viendraient abonder les caisses de l'État, une manne providentielle en période de crise. Jean-Paul Gourévitch évalue les dépenses consenties par l'État pour l'éducation de ces émigrés, les manques à gagner fiscaux et sociaux et la perte de recettes entraînée par ces départs à un montant annuel de 11,117 Mds d'euros. En contrepartie, les économies réalisées par l'État et les recettes générées par les transferts de fonds et les retours ne représentent que 3,323 Mds d'euros. Au terme de cette analyse, il présente les solutions qui permettraient de limiter cette émigration et de réduire ces coûts.

**CONTRIBUABLES  
ASSOCIÉS**  
Contre l'oppression fiscale  
la pression des contribuables

Pour commander des exemplaires supplémentaires des monographies de Contribuables Associés, écrivez à : **Contribuables Associés**, 42, rue des Jeûneurs, 75077 Paris Cedex 02, ou téléphonez au 01 42 21 16 24.

Les monographies sont également consultables sur le site [www.contribuables.org](http://www.contribuables.org).